

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOHN HAEMMERLI, président

**CONSULTATION DU PUBLIC
SUR LES PROJETS DE BIODIVERSITÉ
DES LACS VAUDRAY ET JOANNÈS
ET DU LAC SABOURIN**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 19 octobre 2004, 19 h
Club de golf Belvédère
360, boulevard Sabourin
Val-d'Or

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2004	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
YVES LEMIEUX	3
ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC SABOURIN	
ANDRÉE RENAUD PAQUIN, PHILIPPE PAQUIN	9
ALBERT BEAUDOIN.....	21
MARC-ANDRÉ SÉVIGNY	26
REPRISE DE LA SÉANCE	32
FONDS MONDIAL POUR LA NATURE CANADA	
GAÉTANE BOISSEAU	32
REGROUPEMENT ÉCOLOGISTE VAL-D'OR ET ENVIRONS	
YVAN CROTEAU, HENRI JACOB.....	42
SOCIÉTÉ DE LOISIR ORNITHOLOGIQUE DE L'ABITIBI	
LOUIS IMBEAU	50
LES ANICINAPEK DE KITCISAKIK	
JAMES PAPTIE	55
REPRISE DE LA SÉANCE	66
MARCEL PERRON	66
UNION DES FORCES PROGRESSISTES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	
JACQUELINE LAMPS.....	70
DROIT DE RECTIFICATION :	
MARTIN GINGRAS, MRNFP	72
MARCEL PARÉ, MRNFP	75
FRANÇOIS BRASSARD, MENV	76

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Alors, mesdames et messieurs, bonsoir! Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur les projets de réserves de biodiversité du lac Sabourin et des lacs Vaudray et Joannès.

10 Mon nom est John Haemmerli. Je préside cette commission d'enquête et d'audience publique.

15 De l'équipe de la commission, je vous présente les analystes, mesdames Jacinthe Boileau et Linda St-Michel. Et vous avez, au registre à l'arrière de la salle, madame Renée Poliquin qui est la coordonnatrice du secrétariat de la commission, et la responsable des relations avec les citoyens et des communications avec la presse, qui est madame Rosemary Al-Hayek.

20 La logistique de l'audience est assurée par le Service des expositions et des techniques audiovisuelles du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, représenté ce soir par messieurs Daniel Moisan et Jean Métivier.

25 Et je vous rappelle que, comme en première partie, tout ce qui est dit lors de l'audience est enregistré. Les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation, tout comme ce fut le cas lors de la première partie de l'audience, environ une semaine après les séances. Et notre sténotypiste ce soir est madame Lise Maisonneuve.

30 Je ne vous ferai pas lecture du mandat confié au BAPE par le ministre de l'Environnement au président du BAPE, monsieur André Harvey, il est disponible à la table du secrétariat de la commission.

35 Les projets que nous avons examinés ensemble en première partie, soit du 30 août au 1er septembre 2004, découlent de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. La loi prévoit la consultation du public de telle sorte que, actuellement, la décision finale sur ces projets n'est pas encore prise.

40 Le promoteur des projets est le ministère de l'Environnement du Québec. Lors de la première partie, il a présenté des propositions de plans de conservation, incluant les limites des deux réserves de biodiversité proposées, et dans chaque d'elles, différentes zones, les usages possibles dans ces zones, un comité de conservation et de mise en valeur commun aux deux projets ainsi qu'un mode de gestion du territoire. Il vous appartient maintenant de commenter ces propositions et d'en faire d'autres si vous le jugez nécessaire.

 Le rapport de la commission devrait être remis au ministre en janvier prochain. Et, au dépôt du rapport, la commission cessera d'exister.

45 Donc, l'objectif de la deuxième partie de l'audience, je viens de vous le dire, c'est de
recevoir vos opinions sur le projet. Nous avons, il y a une demi-heure, 23 mémoires de déposés,
mais il semble que le nombre ne cesse d'augmenter, dont au moins 19 seront entendus. Et nous
avons aussi 4 représentations verbales de planifiées, mais en partie ici et en partie à Rouyn-
Noranda.

50 Je tiens aussi à préciser, comme je l'ai fait en première partie, que la commission ne fait
pas le compte de ceux qui sont pour et de ceux qui sont contre, ni en nombre ni en volume, pour
déterminer qui a raison. La commission s'intéresse aux raisons, aux motifs et aux arguments qui
appuient votre opinion.

55 Et je tiens à préciser qu'un mémoire non présenté publiquement mais déposé est tout
autant considéré par la commission qui lit et relit tous les mémoires déposés.

60 Alors, pour la séance de ce soir, comme vous l'avez remarqué, la différence avec la
première partie, c'est qu'il n'y a plus de table du promoteur ni des personnes-ressources. Mais un
certain nombre d'entre eux sont dans la salle ce soir pour écouter ce qui va se dire ici.

65 Les participants déjà inscrits au registre, tel que requis, seront invités à venir présenter
leur mémoire ou leur opinion verbalement, et ce, dans l'ordre d'inscription préétabli. S'il y a donc
des personnes qui se sont inscrites ce soir pour le faire, elles devraient passer à la fin de la
séance. Et ça va dépendre aussi de l'heure, on va faire notre possible.

70 Donc, on va vous allouer 10-15 minutes pour votre présentation afin de permettre à tous
ceux qui le veulent de se faire entendre. Si votre mémoire a quelques pages seulement, vous
pouvez le lire. S'il est trop long, pour le bénéfice de la salle, il est suggéré d'en donner les
éléments essentiels et puis de présenter les conclusions ou les recommandations, de sorte que
nous ayons du temps pour échanger avec vous.

75 Et je rappelle encore une fois que pour ceux qui résument leur mémoire, qu'ils sont lus en
entier par la commission et que l'ensemble des arguments sont pris en considération.

80 Les présentations seront donc suivies à l'occasion d'un échange avec la commission,
souvent afin de mieux comprendre ou faire préciser des éléments de votre position. Il peut arriver
que le mémoire soit excessivement clair et qu'on n'ait pas vraiment de précision à vous demander.

80 Si vous n'avez pas de questions, ce n'est pas parce que votre mémoire est moins intéressant
qu'un autre.

85 J'aimerais aussi rappeler qu'à la fin de la séance, il est possible d'utiliser un droit de
rectification qui doit porter sur les faits invoqués dans les mémoires et non sur les opinions
exprimées. À titre d'exemple, si quelqu'un dit: «Ça n'a pas d'allure de mettre de côté 1 000 km²»,
le ministère de l'Environnement pourrait demander à rectifier et venir dire que, bon: «C'est 381 ou
180.» Par contre, les opinions, elles appartiennent aux gens et, à condition qu'elles soient dites

avec des mots appropriées, elles ne sont pas rectifiables. Et pour ce droit de rectification, il faut s'inscrire au registre pour le faire.

90

Je vous rappelle aussi que la commission a un site Internet et que donc, après les séances, tous les mémoires seront déposés. Dans les jours qui suivent, ils vont être disponibles sur le site Internet et dans les centres de documentation. Les mémoires non présentés durant les séances publiques seront déposés aussi à la fin de la deuxième partie. Les mémoires adressés à la commission par courriel sont traités de la même façon que les autres et puis ils seront aussi disponibles sur le site de la commission.

95

Je vous rappelle brièvement quelques règles de procédure, qui sont les mêmes qu'en première partie. Alors, pour s'assurer d'un exercice efficace dans un climat serein, il importe de continuer de maintenir le climat de respect mutuel et de courtoisie, à l'image de celui de la première partie d'ailleurs.

100

Exprimer son opinion exige d'accepter que d'autres puissent en exprimer une différente.

La commission cherche l'argumentation positive, c'est-à-dire qui va contribuer à son analyse. Elle vous demande d'éviter des propos inutilement blessants et vous rappelle que les présentateurs de mémoires qui contiennent des propos blessants sont priés de s'en abstenir, ils n'impressionneront pas la commission.

105

Alors, ça, c'était pour les règles de procédure.

110

Il y a aussi, à la table à l'arrière, un formulaire de sondage pour évaluer la qualité du service et si ça peut nous aider à améliorer la consultation sur les aires protégées à tout le moins qui constitue un nouveau champ de pratique, vos commentaires sont les bienvenus.

115

Au sujet des séances, outre ce soir à Val d'Or, nous nous déplaçons demain à Rouyn-Noranda, à l'Hôtel Albert sur la rue Principale, pour une séance de soir, à la même heure qu'ici ce soir, et une autre le lendemain après-midi à 13 h 30.

120

Alors, voilà, j'ai fait le tour de ce que j'avais à vous dire. J'appelle maintenant monsieur Yves Lemieux. Bonsoir, monsieur Lemieux.

M. YVES LEMIEUX :

125

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

On vous écoute.

130

M. YVES LEMIEUX :

Je vais vous lire la lettre telle que je l'ai envoyée au BAPE.

135 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. YVES LEMIEUX :

140

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Je ne sais pas, monsieur le président, si vous voulez prendre connaissance des lettres que j'ai déjà envoyées à la commission. Je me dis que un ne va pas avec l'autre, pour une raison.

145

Dans une brochure qu'on appelle *Réserve de biodiversité projetée du lac Sabourin*, qui est mars 2003, qui est faite par le ministère de l'Environnement, au numéro 3.1, «activités interdites», à part que l'exploitation minière, plusieurs autres, hydrauliques, tout ça, il y en a une en particulier:

150

«*L'aménagement forestier...*»

– dans les «activités interdites» –

155

«*L'aménagement forestier, au sens de l'article 3 de la Loi sur les forêts.*»

L'article 3 de la Loi sur les forêts:

160

«*L'aménagement forestier comprend l'abattage et la récolte de bois, l'implantation et l'entretien d'infrastructures, l'exécution de traitements sylvicoles, y compris le reboisement, l'usage du feu, la répression des épidémies d'insectes, des maladies cryptogamiques...*»

Je ne sais pas c'est quoi, mais en tout cas.

165

LE PRÉSIDENT :

Des champignons.

170

M. YVES LEMIEUX :

Des champignons. Ah! c'est beau.

175

«... et de la végétation concurrente, de même que toute autre activité ayant un effet sur la productivité d'une aire forestière.»

Donc, je pense que les deux, à ce moment-là, vous ne pouvez pas organiser une érablière ou travailler dans une érablière avec des contraintes comme ça. Ça fait que...

180

LE PRÉSIDENT :

Donc, excusez-moi, vous aviez fini?

185

M. YVES LEMIEUX :

Oui, oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

190

Merci, monsieur Lemieux. En fait, vous nous présentez deux solutions, mais ce que vous venez de me dire me dit que vous préférez l'exclusion, finalement, à la préemption.

M. YVES LEMIEUX :

195

Dépendant du bonheur du gouvernement. Si pour lui c'est plus important d'avoir une érablière qu'il n'y a personne dedans, que personne pile, que personne travaille, bien, c'est lui qui décide. À ce moment-là, il y a toujours moyen de faire des affaires.

LE PRÉSIDENT :

200

D'accord. En tout cas, on va faire quelques scénarios, parce que moi...

M. YVES LEMIEUX :

205

Oui.

LE PRÉSIDENT :

210

... j'aimerais ça avoir un éclairage. Quand vous dites: «Je suis propriétaire d'une érablière», c'est un bail que le ministère vous attribue, mais vous êtes propriétaire des équipements qui sont...

M. YVES LEMIEUX :

215

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

220

M. YVES LEMIEUX :

L'autre, c'est une location qu'à tous les renouvellements, c'est bon pour cinq ans.

225

LE PRÉSIDENT :

Oui, selon ce qu'on a vu dans les lettres qui suivent votre document.

M. YVES LEMIEUX :

230

Oui.

LE PRÉSIDENT :

235

Quand vous parlez de nouvelles constructions en pensant à une exploitation commerciale éventuelle, qu'est-ce que ça impliquerait, ça, comme bâtiments?

M. YVES LEMIEUX :

240

Bon, moi, je ne l'ai jamais fait parce que je n'avais pas le temps, j'avais d'autres choses à faire là. J'ai gardé ça privé. Mais si je décide de vendre, c'est bien sûr que quelqu'un...

245

Quand vous avez un environnement de peut-être 60 000 personnes alentour d'une ville, qu'il n'y a aucune érablière, donc, ça serait rentable, disons, de l'opérer. À partir de là, moi, je ne l'ai jamais fait, mais si quelqu'un le fait, c'est bien sûr que ça va prendre un restaurant. Quand le ministère dit: «On fait ça en dehors de la plantation», tu ne feras pas un restaurant à un mille d'une cabane à sucre pour que... donc, il faut que ça soit dans l'érablière. Puis ça ne dérangerait absolument pas.

250

Mais dans la loi numéro 3 des forêts, vous avez le droit de rien faire, là.

LE PRÉSIDENT :

255

Oui, mais en plus, si je ne m'abuse – ça, c'était ma prochaine question – je ne sais pas si vous avez vérifié avec le ministère de l'Environnement mais, si je ne m'abuse, dans le plan de conservation proposé et dans le cadre de gestion, à part les droits de villégiature qui sont construits actuellement, il n'est pas prévu d'autoriser d'autres constructions...

M. YVES LEMIEUX :

260

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

265

... de plus.

M. YVES LEMIEUX :

270

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça aussi, ça pourrait mettre un frein à vos plans éventuels à cet égard-là.

275

M. YVES LEMIEUX :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

280

À quelle condition ce serait acceptable le projet pour vous, le projet de réserve de biodiversité?

M. YVES LEMIEUX :

285

J'ai donné deux... pour moi, il y a deux méthodes, soit une ou l'autre. Si on n'a pas le droit de rien faire, qu'on veut continuer, que ça fait 25 ans que la place est protégée, que je la protège disons, donc je ne pense pas que ça va empirer, là, c'est rien que bien, disons, que c'est qui a été fait. Si le ministère ne peut pas accepter que quand vous avez des arbres qui tombent sur d'autres arbres, que pour sauver ces arbres-là, que vous les... puis quant à le couper, bien, si tu es capable de chauffer l'évaporateur avec, bien... puis dans la loi du ministère de l'Environnement, vous ne pouvez pas faire ça.

290

LE PRÉSIDENT :

295

En échange, je ne sais pas, il y a d'autres érablières autour qui ne sont pas dans le territoire.

M. YVES LEMIEUX :

300

Quand ça fait 25, 27 ans que vous êtes dans une place, je ne pense pas que vous êtes intéressé, surtout à mon âge, de recommencer ailleurs. C'est beaucoup d'ouvrage. Parce qu'on

305 n'a pas d'électricité dans le coin, disons, ça fait que tout se fait d'une façon artisanale, à la
chaudière, puis je serais bien content que ce soit le ministère de l'Environnement qui en prendrait
charge.

LE PRÉSIDENT :

310 Bon, bien, je pense qu'on a fait le tour du questionnement qu'on avait suite à votre
mémoire. Alors, je vous remercie, monsieur Lemieux.

M. YVES LEMIEUX :

315 Le seul point que j'aimerais, si vous me permettez...

LE PRÉSIDENT :

Oui?

320 **M. YVES LEMIEUX :**

325 ... c'est que le patron ou, je ne sais pas comment est-ce qu'on l'appelle, le directeur
d'Énergie et Ressources de Val d'Or, dans une lettre que j'ai envoyée à la commission, conseille
au ministère de l'Environnement de sortir l'érablière de l'aire protégée. Ça fait que...

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est votre choix.

330 **M. YVES LEMIEUX :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

335 On l'a lu et on le retient aussi, mais je voulais préciser les autres points. On a bien
compris le message.

M. YVES LEMIEUX :

340 Si jamais il y a un manque d'information, je suis toujours disponible.

LE PRÉSIDENT :

345 Ça nous fera plaisir. Merci, monsieur Lemieux.

M. YVES LEMIEUX :

Merci beaucoup.

350

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'appelle maintenant l'Association des riverains du lac Sabourin, monsieur Philippe Paquin et madame Andrée Renaud-Paquin, s'il vous plaît. Bonsoir, madame. Bonsoir, monsieur.

355

M. PHILIPPE PAQUIN :

Bonsoir.

360

Mme RENÉE RENAUD-PAQUIN :

Bonsoir.

365

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous écoute.

M. PHILIPPE PAQUIN :

370

Oui. Je vais avoir à projeter peut-être une ou deux images.

LE PRÉSIDENT :

375

Oui.

M. PHILIPPE PAQUIN :

Je vous le signalerai au moment opportun.

380

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Bien, je vais peut-être juste vous faire une petite remarque, la même que j'ai faite en première partie. Donc, si vous avez des images, quand vous en parlez, vous êtes explicite, vous ne dites pas juste «ici» et «là». Parce que quand on va lire les transcriptions, on ne se retrouvera pas. Donc, vous allez préciser les caractéristiques de l'image pour...

385

M. PHILIPPE PAQUIN :

Est-ce qu'il y a un stylet pour identifier les choses?

390

LE PRÉSIDENT :

395 Alors, je vais voir auprès des gens de la technique. Je pense que oui. On va vous l'apporter.

M. PHILIPPE PAQUIN :

400 Est-ce que c'est moi qui va avancer les photos?

LE PRÉSIDENT :

Bien, je pensais que vous veniez de vous arranger avec monsieur Moisan.

405 **M. PHILIPPE PAQUIN :**

Ah! parce qu'on ne m'a dit comment ça fonctionne.

LE PRÉSIDENT :

410 Organisez-vous en fonction de la machine et puis on va prendre quelques secondes pour vous laisser le temps de le faire.

M. PHILIPPE PAQUIN :

415 Alors, je vais commencer.

LE PRÉSIDENT :

420 Allez-y.

M. PHILIPPE PAQUIN :

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

425 **Début de la phrase à la page 2: «Selon le projet de biodiversité(...)**

Fin de la phrase à la page 2: (...) en nous basant sur les arguments suivants:»

430 Le territoire proposé est actuellement sur l'écran, c'est la partie qui est en jaune. C'est la partie qui est en haut, ici, en jaune. Ça, c'est le secteur qui a été demandé en agrandissement, qui fait environ 25 km².

Donc, nous avons soumis une proposition visant à agrandir le territoire proposé en nous basant sur les arguments suivants. Il y a une série d'arguments. La première série, c'est les

435 arguments en faveur de la protection de l'esker du lac Sabourin. Je vais demander à Andrée de le présenter.

Mme RENÉE RENAUD-PAQUIN :

440 En fait, les raisons qu'on a invoquées, c'est celles qui étaient indiquées dans le projet du ministère de l'Environnement à la page 142. Alors, on va reprendre chacune des raisons, puis on a développé un petit peu.

445 Alors, la première, c'était pour, bon, on veut que cet esker-là soit protégé. Parce que si on l'inclut, ça protège une zone où la coupe de bois est interdite. Puis jusqu'à maintenant, on a une entente avec le ministère des Ressources naturelles, mais c'est...

450 Par exemple, seulement cette année là, il y a eu huit permis de coupe de bois domestique qui ont été émis. C'était une entente qu'on avait faite, qui avait été proposée par les riverains, qui spécifiait que personne n'a le droit de couper dans cette zone. Mais en fait, c'est quasiment juste nous autres qui n'avons pas coupé.

455 Alors, c'est un territoire qui est convoité, puis qui est toujours... ça dépérit tout le temps. Il y a des fois de la coupe domestique. Il y a des gens qui viennent prélever des écorces de bouleau. Alors, on voudrait qu'il soit intégré, qu'il soit vraiment respecté.

460 Le deuxième argument, c'est que ça protège un secteur qui est utilisé par le caribou. Alors, plusieurs villégiateurs ont observé des caribous dans cette zone. Puis ça confirme que quand on a une continuité d'habitats favorables, bien, c'est nécessaire pour que le caribou puisse sélectionner les habitats qui répondent à ses besoins. Ça, c'était déjà indiqué dans le rapport.

Puis en plus, récemment, on a observé des lynx. Comme par exemple cet été, on en a vu quatre, il y a eu quatre observations dans ce coin-là.

465 Le troisième argument, c'est que ça favorise le maintien de l'intégrité écologique du lac Sabourin. Cet esker constitue une réserve d'eau potable de très bonne qualité qui alimente continuellement le lac Sabourin. Puis son couvert forestier protège aussi de l'érosion les rives du lac, les falaises sont vraiment très fragiles. Et enfin, l'ajout de cet esker de 3 km² permettrait d'accroître le pourcentage des eskers protégés en Abitibi, puis ça aurait l'avantage d'inclure un
470 esker dans une zone déjà protégée.

Alors, c'était les arguments pour l'esker.

M. PHILIPPE PAQUIN :

475 Je vais poursuivre avec la deuxième partie: les arguments en faveur de la protection du secteur nord du lac Sabourin. Dans le document du ministère de l'Environnement, page 124, on

signale qu'on a actuellement une bande de 200 mètres qui est déjà prévue au schéma d'aménagement de la MRC de Val d'Or, c'est-à-dire 200 mètres de protection.

480

La protection prévue au schéma d'aménagement nous semble insuffisante étant donné qu'elle permet toujours les coupes forestières. On a vérifié dans le document, puis c'est effectivement comme ça. C'est sujet à des ententes encore avec les forestières, le ministère des Ressources naturelles puis la MRC de Val d'Or. Ça veut dire qu'à n'importe quel moment, dans l'avenir, ils vont pouvoir venir prélever dans cette zone-là. À l'heure actuelle, à cause des coupes, il ne reste qu'une mince bande de forêt à l'extrémité nord du lac, ce qui permet aux VTT de se rendre directement au bord de l'eau.

485

Notre proposition assurerait une meilleure protection du lac en interdisant de nouvelles coupes dans le bassin versant. Et en interdisant de nouvelles coupes dans le bassin versant, on éviterait les effets négatifs sur le lac comme l'érosion, le ruissellement, la turbidité, l'augmentation de la température, autant de facteurs qui affectent la vie aquatique.

490

Et l'autre argument: ça complète la protection des bassins versants du lac Sabourin. Pour vous expliquer la carte, au lieu de le lire sur le texte, ce serait peut-être plus clair pour tout le monde de le voir ici sur la carte, pour vous expliquer en première partie, la réserve agrandie, c'est la section bleue qui est ici, le 25 km². Ici, on a le lac Sabourin et la réserve agrandie projetée et suggérée par les riverains du lac Sabourin.

495

Le bassin versant du lac Sabourin est délimité par la ligne rouge qui est ici – là, ce n'est pas très, très clair, mais qui est ici – qui totalise 75.6 km². Le deuxième bassin versant du lac Sabourin qui fait partie, donc qui englobe un peu la partie de l'agrandissement, le bassin versant de la rivière Sabourin, qui totalise 26 km² au total.

500

Ça fait qu'on a pris la proportion de l'agrandissement qu'on a fait, puis on a calculé à l'intérieur ce que ça donnait comme surface. Il y a comme deux portions. Il y a la portion nord qui est ici, et la portion de l'esker. Le calcul, on a le résultat comme ici. La section nord donne 10.8 km², la portion qui est ici, et la section de l'esker donne 1.8 kilomètre carré. Si j'additionne avec la surface qui est déjà protégée, c'est-à-dire l'ensemble du bassin qui est ici, qui fait le tour du lac, qui exclut une zone non protégée qui était de 46 km², ça donne 59 km², donc, traduit en pourcentage, 78 % du total du bassin.

505

Si on se réfère maintenant au bassin de la rivière Sabourin qui est ici, on a la portion de l'agrandissement proposé à l'intérieur du bassin versant de la rivière Sabourin au secteur nord, on aurait une protection de 9.9 km², qui donne 37 % du bassin.

515

À la suite de nos recherches et puis du questionnement qu'on se faisait par rapport à la protection du lac Sabourin, on nous a signalé, entre autres au ministère de l'Environnement, que la protection idéale, c'est la protection des bassins versants. C'est pour ça qu'on est allés faire cette petite analyse-là pour voir dans quelle mesure notre demande influençait dans ce bassin versant là, puis on s'est rendu compte que ça améliorerait nettement notre thèse c'est-à-dire de

520

protection des bassins versants. Ce n'est pas au complet, c'est 78 % pour un bassin, 37 % l'autre, mais c'est déjà beaucoup par rapport à à peu près 1.8 kilomètre si ça avait été seulement que l'esker qui avait été protégé. Donc, ça complète un peu l'explication que j'avais donnée ici.

525

Et pour compléter, bien, ceci donnerait plus de cohérence au projet. De plus, il y a un détail qui est très important là-dedans, c'est que la réserve serait clairement délimitée par des chemins forestiers et des marais. Ça a été déterminé par un chemin forestier ici. Toute la ligne ici en haut, le secteur nord, c'est un chemin forestier. Puis la partie en bas, ici, c'est un marais.

530

Pour le chemin, je peux vous montrer le chemin. Le chemin, il est ici. Si je le reprends sur une autre carte, le chemin...

LE PRÉSIDENT :

535

C'est le chemin qui fait la limite est et puis tout le nord de l'agrandissement.

M. PHILIPPE PAQUIN :

540

C'est ça, exactement. Il est ici, puis on voit la ligne rouge. Puis ça, ici, c'est un marais. Ce n'est pas coupé parce que c'est un marais.

LE PRÉSIDENT :

545

Il vous reste à peu près deux minutes.

M. PHILIPPE PAQUIN :

550

Ah! bonté. La forêt de ce territoire a été récoltée par des forestières lors de coupes successives de 89 à 98. On a ici le portrait qui est là. Tout ce qui est en vert, c'est tout coupé, ça. C'est déjà fait. Ce qui est hachuré, c'est des tourbières. Ajouter ce territoire à la réserve réduirait la possibilité forestière de l'aire commune 083-87S de 0.2%, un petit calcul qu'on a fait avec les documents qu'on a eus à la suite du questionnement qu'on s'est fait à la première audience.

555

Les aménagements forestiers qui ont déjà été faits dans le secteur totalisent 1 % de la superficie de la réserve projetée. Ça, c'est un calcul qui avait déjà été fait. On n'a pas besoin de le faire parce que c'était déjà dans l'aire protégée. Ça fait que l'agrandissement proposé par les riverains augmenterait à 2.7 %.

560

Le petit calcul qu'on a fait, c'est que, ici, on a pris notre agrandissement, on a regardé ce que c'était que les éclaircies commerciales, où ça se situait, avec les secteurs de reboisement. On a fait un calcul à l'échelle, puis on a tout sorti ça, puis on a vu que ça totalisait éclaircies commerciales et reboisement de l'agrandissement proposé: dans un cas, l'éclaircie a 5.4 km, puis le reboisement faisait 1.7 kilomètre. Ça donnait 6.9 km² traduit à 1.7 %. J'additionne avec

565

qu'est-ce qui a déjà été fait, qui a déjà été calculé par les gens de l'Environnement, ça donne 2.7 %.

570 Puis il est à signaler là-dedans que c'est vrai qu'il y a de l'argent qui a été investi là-dedans mais, pour chaque mètre cube, une compagnie paie 10 \$ à l'État pour avoir le droit d'avoir ce mètre cube, mais il peut aussi payer 10 \$ en équivalence en travaux sylvicoles. C'est un propos qui a été tenu à la première audience du BAPE par monsieur Martin Gingras, qui répondait à une question qu'on lui avait posée. Donc, c'est déjà subventionné ces choses-là.

575 Puis il y a une plantation aussi. Il faut savoir qu'il y a une plantation de pins gris aussi, qui est notre petit...

LE PRÉSIDENT :

580 C'est la surface ocre.

M. PHILIPPE PAQUIN :

585 Ici, le plus foncé, c'est un verger à graines ici, le secteur nord. Le chemin est au milieu. Côté nord, c'est un verger à graines de .9 kilomètre carré, puis en bas, bien, c'est un secteur de reboisement, ça. Tout le calcul donnait, additionné, 2.7 %. C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

590 Je vais vous demander de...

M. PHILIPPE PAQUIN :

595 Bien, là, je conclus.

LE PRÉSIDENT :

... conclure, c'est ça, s'il vous plaît.

600 **M. PHILIPPE PAQUIN :**

605 Si cet ajout de territoire à la réserve de biodiversité projetée soustrait un montant infime à l'économie régionale, il a la vertu d'enrichir le patrimoine naturel des Québécois pour des générations à venir. L'une des composantes importantes de la réserve, le lac Sabourin, doit être adéquatement protégée. C'est un héritage, en fait. Parce que c'est un héritage que nous nous proposons léguer à nos enfants puis ça n'a pas de prix. Ça ne se calcule pas en dollars, je pense bien. Il faut profiter d'une occasion qui passe maintenant, puis qui ne reviendra pas, puis faire en sorte que ça soit durable. Si on protège un lac, on protège ses composantes, puis on a quelque chose de sérieux. Et voilà.

610

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Paquin. Merci, madame. Je vais commencer tout de suite par votre dernière phrase. Vous dites: «Il faut profiter maintenant d'une occasion qui ne reviendra pas.»

615

M. PHILIPPE PAQUIN :

Oui.

620

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce qui vous fait dire ça?

M. PHILIPPE PAQUIN :

625

Bien, des audiences du BAPE, je ne pense pas qu'on va en avoir bien souvent là-dessus. Si aujourd'hui on n'accepte pas, mettons, notre proposition pour toutes sortes de raisons, je sais qu'on n'est pas les seuls à présenter des mémoires, et puis que les opinions divergent et puis elles peuvent être même contraires, mais je me dis que si aujourd'hui l'effort n'est pas fait dans ce sens-là, c'est un exercice qui n'arrive pas très souvent. Nous autres, on en a eu un dans notre vie parce que ça fait longtemps qu'on est là, mais je ne pense pas qu'il en revienne bien souvent.

630

LE PRÉSIDENT :

635

D'accord. Mais dans le même ordre d'idées, juste pour mettre les choses bien claires, qui représente l'Association? Vous représentez qui? Est-ce que c'est l'ensemble des villégiateurs du lac?

M. PHILIPPE PAQUIN :

640

Oui. Dans une des réunions, on a fait un comité, puis on a nommé quatre personnes sur le comité, dont moi, Philippe Paquin, Pierre Boileau, Charles Taschereau, et puis il y avait aussi le président Jean-Guy Houle. On s'est consultés tous les quatre. On a fait un plan, puis je l'ai rédigé avec...

645

LE PRÉSIDENT :

Et vous avez l'adhésion de tous les villégiateurs?

650 **Mme RENÉE RENAUD-PAQUIN :**

La proposition qu'on a faite?

655 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

Mme RENÉE RENAUD-PAQUIN :

660 Oui. On avait envoyé un extrait du procès-verbal, la première fois qu'on a envoyé la proposition.

LE PRÉSIDENT :

665 D'accord.

M. PHILIPPE PAQUIN :

C'est-à-dire qu'on avait le mandat...

670

Mme RENÉE RENAUD-PAQUIN :

Non, mais je veux dire...

675 **LE PRÉSIDENT :**

C'est annexé au...

680 **Mme RENÉE RENAUD-PAQUIN :**

La proposition qu'on a faite au tout début, la première carte, ça avait été décidé en assemblée des riverains.

M. PHILIPPE PAQUIN :

685

Oui, oui. Ça, les riverains étaient tout à fait d'accord, oui.

Mme RENÉE RENAUD-PAQUIN :

690

Et à la suite de ça, on a fait un comité pour préparer le mémoire.

LE PRÉSIDENT :

695 D'accord, ça va. Quand vous dites que vous aviez réussi à négocier avec les forestières une mince bande de protection derrière vos chalets, c'est quoi? C'est quelle largeur ou quelle profondeur?

M. PHILIPPE PAQUIN :

700 Je dirais que c'est environ peut-être 1/2 kilomètre. C'est-à-dire c'est variable pour les distances. Ça peut aller de 1/2 kilomètre à 3/4 de kilomètre. Je ne sais pas si...

LE PRÉSIDENT :

705 Non, non, mais c'est l'ordre de grandeur.

M. PHILIPPE PAQUIN :

710 Oui.

LE PRÉSIDENT :

715 C'est ça que je voulais entendre, d'accord. Est-ce que je vous ai bien compris, je veux juste faire préciser un point, vous avez dit que vous aviez une entente avec le ministère pour ne pas bûcher dans l'esker en arrière de vos chalets?

Mme RENÉE RENAUD-PAQUIN :

720 Oui.

LE PRÉSIDENT :

725 Donc, vous, vous ne le faites pas, mais le ministère octroie des permis pour le faire.

Mme RENÉE RENAUD-PAQUIN :

Bien, cette année, malheureusement, il y en a eu 8 d'émis. Ça s'est défait par la suite, là, mais...

730 **LE PRÉSIDENT :**

Mais qu'est-ce que c'est quand vous dites: «on avait une entente»? C'est quoi, c'est une entente verbale? Elle a quelle forme?

735 **Mme RENÉE RENAUD-PAQUIN :**

Non, non, c'est par écrit. On a le document. C'est quand ils...

740 **LE PRÉSIDENT :**

C'est une requête que vous avez faite au ministère?

745 **Mme RENÉE RENAUD-PAQUIN :**

Oui, oui.

750 **LE PRÉSIDENT :**

Il vous a répondu par écrit?

755 **Mme RENÉE RENAUD-PAQUIN :**

Oui. C'est une entente qui avait été faite, oui.

760 **M. PHILIPPE PAQUIN :**

Avec l'unité...

765 **Mme RENÉE RENAUD-PAQUIN :**

C'est qu'on voulait sauver, en fait, à l'époque des coupes de bois, on voulait sauver un petit peu le couvert forestier, puis on avait fait cette entente-là, et personne avait le droit de couper, ni nous ni... on ne donnait pas de permis de coupe de bois domestique.

770 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

775 **Mme RENÉE RENAUD-PAQUIN :**

Mais cette année, je ne sais pas, il y a peut-être des gens qui l'avaient oublié, là, il y en a qui ont été émis. Mais ça a été annulé par la suite. Mais il faut toujours qu'on soit là à guetter.

780 **LE PRÉSIDENT :**

775

Comment ça? Vous dites que ces permis-là ont été annulés par la suite?

Mme RENÉE RENAUD-PAQUIN :

780 Oui, ils ont été révoqués.

LE PRÉSIDENT :

785 Ah! d'accord, ça va. Je vais laisser ça là. Ça se peut qu'on vous revienne, mais à une autre occasion.

790 Il y a des éléments dont vous n'avez pas parlé dans votre mémoire. Vous avez parlé de votre proposition. Dans le document de consultation du ministère de l'Environnement, il y a quelques autres éléments qui sont mentionnés. Entre autres, on disait que vous aviez peut-être des problèmes avec la provenance d'embarcations de l'extérieur. Est-ce que c'est vrai? C'est quoi? Comment vous voyez ça, vous?

M. PHILIPPE PAQUIN :

795 Bien, je dirais, moi, que c'est relatif à la pêche, au prélèvement du nombre de poissons qui sortaient du lac. On a eu des problèmes avec ça, des gens qui dépassaient les quotas.

LE PRÉSIDENT :

800 D'accord. Donc, c'est la pêche. Ce n'est pas un problème d'embarcation. Ce n'est pas un problème de navigation excessive.

M. PHILIPPE PAQUIN :

805 Ah! pas du tout.

LE PRÉSIDENT :

810 Ça permet de clarifier le point. Avez-vous des problèmes ou des commentaires ou des opinions à faire valoir sur le régime des activités qui est proposé, sur les restrictions d'activités pour le territoire?

Mme RENÉE RENAUD-PAQUIN :

815 Nous, en fait, ce qu'on veut, c'est protéger le coin. Alors, on est plutôt d'accord dans l'ensemble.

M. PHILIPPE PAQUIN :

820 Relativement peut-être à la circulation intensive des véhicules tout-terrain, ça, je présume qu'à l'intérieur d'une réserve de biodiversité, il va avoir des bémols qui vont être émis. Il va avoir

une certaine restriction. La circulation en forêt, en pleine forêt, ça ne se fait pas trop dans notre secteur, ça, mettons quelqu'un qui fonce en pleine forêt. Les gens ne font pas ça. Ils circulent dans les chemins forestiers puis tout ça.

825

Là, je ne sais pas les dispositions du ministère par la suite qu'est-ce qui va arriver. Moi, comme j'ai compris ça, c'est qu'il allait avoir des décisions qui seraient prises vis-à-vis ces choses-là plus tard, lorsqu'il va avoir un comité de créé pour un peu discuter de ces choses-là.

830

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, mais si vous avez des choses à faire valoir maintenant, ça peut peut-être servir à alimenter le comité. Autrement dit...

835

M. PHILIPPE PAQUIN :

Oui. Ce qu'on peut vous dire, comme les motomarines, on serait très contents. Il n'y en a pas beaucoup mais on est d'accord avec ça. Les motomarines, ce n'est pas... on n'a jamais été très en faveur de ça. Il y en a très peu, mais on ne voudrait pas qu'il y en ait davantage.

840

Mme RENÉE RENAUD-PAQUIN :

Mais en fait, tout ce qu'on veut, c'est protéger l'environnement.

845

M. PHILIPPE PAQUIN :

L'objectif ultime, c'est une nature qui est là, puis on va là pour l'écouter. C'est elle qui nous dicte notre façon de faire. On va là pour oublier la ville, on va là pour écouter ce qui se passe. Les gens qui viennent puis qui aiment ça, ils viennent là pour ça. Ils ne viennent pas pour d'autre chose.

850

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

855

M. PHILIPPE PAQUIN :

Puis ceux qui n'aiment pas ça, ils ne viennent pas. On n'a pas d'électricité. Les gens qui n'aiment pas ça, ils ne viennent pas. C'est rude pour certains; c'est enchanteur pour d'autres.

860

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Je vous remercie beaucoup.

865

Mme RENÉE RENAUD-PAQUIN :

Je vous en prie.

LE PRÉSIDENT :

870

Merci, madame. Merci, monsieur.

J'appelle maintenant monsieur Albert Beaudoin. Bonsoir, monsieur Beaudoin.

875

M. ALBERT BEAUDOIN :

Bonsoir, monsieur Haemmerli. Je vais couper pour aller aux recommandations, pour pas être trop long avec ça.

880

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. ALBERT BEAUDOIN :

885

Moi, je suis particulier, je ne fais pas partie d'organisations. C'est à titre personnel que je fais ça. C'est rare qu'on peut vraiment s'exprimer en quelque part sur des points qu'il y a que... disons, comme les coupes de bois ou des affaires de même, là, c'est vraiment rare. Ça fait que c'est une occasion pour moi de pouvoir m'exprimer aussi pour ça.

890

LE PRÉSIDENT :

Alors, allez-y.

895

M. ALBERT BEAUDOIN :

Bon, je vais commencer avec la recommandation 1. Moi, je dis qu'on devrait obliger les compagnies, que ce soit de bois, minières ou hydroélectriques, à créer des fonds pour la restauration de la nature plus ou moins semblable à ce que c'était auparavant, des travaux qui ont été faits sur les terrains.

900

Après ça, 2, c'est lorsqu'on coupe, on devrait aussi obliger les compagnies à ensemercer du foin pour faire des genres de prairies pour les deux ou trois premières années pour que les animaux aient de la nourriture pour survivre. Ça pourrait leur donner une chance. Parce que là, eux autres, comme dans les coupes à bois, ils coupent, puis après ça ils replantent, mais ils ne font pas de prairies pour le foin. Ça fait que les animaux n'ont pratiquement pas de nourriture là-dedans. Ils sont obligés de déménager mais, parfois, ils sont obligés de déménager très loin aussi.

905

910 La recommandation 3, c'est qu'il y a du gaspillage de bois qui se fait dans les bûchers. Puis ça, ils devraient permettre aux usagers aux alentours de ramasser ces bois-là. Parce qu'il y a de la pourriture qui se fait mais il y a aussi des champignons qui se propagent dans les arbres sains autour. Ça, ils devraient permettre aux usagers qui sont dans les environs, qui ont des camps, des affaires de même, de ramasser ce bois-là pour chauffer leur poêle. Parce qu'il y a
915 des machines qui en écrasent, ça reste là, puis il n'y a pas personne qui ramasse ça après.

Après ça, la recommandation 4, c'est lorsqu'on fait des ponceaux pour irriguer les *swamps* quand ils passent pour faire des chemins ou des bûchers, ils devraient faire un barrage un peu plus loin des ponceaux pour recréer un étang, même si... pas près du ponceau, mais un
920 un peu plus loin, pour garder de l'humidité tout le temps dans la *swamp*, qu'est-ce qui était avant, pour que la *swamp* éventuellement elle puisse redevenir comme elle était. Parce que si vous passez dix ans après, la terre est sèche, il n'y a plus rien là-dedans. Il y a juste des arbres qui poussent. Vous n'avez plus de mousse, rien là-dedans.

925 Puis il y a des places qu'ils ôtent des ponceaux quand ils font des chemins. Puis moi, j'ai posé la question pourquoi qu'ils avaient ôté des ponceaux à des places le long du grand chemin. On m'a fait réponse que c'était des chemins d'hiver, qu'il n'y avait pas besoin de ponceaux pour passer là. Mais il y en avait dans l'été des ponceaux quand ils ont bûché, puis après ils les ont ôtés. C'est pour empêcher le monde d'aller voir ce qui se passe en arrière, de qu'est-ce qui se
930 coupe là-dedans. Ça fait que ces ponceaux-là, ils devraient les laisser pour qu'on puisse aller voir quand même.

La proposition 5, à propos des tas de branches, il existe des machines, comme les *chippers* ou les *scarufers* qu'on pourrait obliger les compagnies à employer pour éliminer les tas de
935 branches, pour pas avoir des défaites pour dire: «Bien, ça ne marche pas» ou «c'est trop dispendieux ces affaires-là». Ça s'est dit, ça. Il y a des fois, ils sortent des chiffres aussi, c'est pour mettre de la poudre aux yeux du monde pour les endormir, pour pas qu'ils sachent qu'est-ce qui se passe.

940 La conclusion 6, c'est avant de couper autour de ce qui a été coupé, ils devraient attendre que les nouvelles pousses aient au moins 25 à 30 pieds. Là, ils coupent à 10-15 pieds, d'où est-ce qu'il n'y a pas de protection pour les animaux l'hiver. Les animaux gèlent. On voit des animaux geler puis grelotter dans le bois, même des loups ou d'autres animaux, parce que ce n'est pas assez haut pour protéger les animaux. À un moment donné, ils attendent que ça ait 15-20 pieds,
945 10-15 pieds, là ils partent puis ils vont chercher qu'est-ce qu'il y a au côté. L'animal, au côté, il a plus rien pour se protéger non plus là. Ça, c'est une des recommandations.

La 7e, ils devraient employer des machines plus petites, qui briseraient moins dans la forêt puis donneraient aussi plus d'emplois dans le bois. Les compagnies, bien, eux autres, ils
950 ont des moratoires, ils prennent la plus grosse machine pour être plus compétitifs puis être productrices. Il y a des fois que les gouvernements, bien, ils sont plus ou moins là-dedans aussi. Ça, ils devraient au moins voir à ce qu'il y ait moins de dégâts dans les forêts, des affaires de même.

955 C'est tout.

LE PRÉSIDENT :

960 Merci, monsieur Beaudoin. J'allais vous poser la question, mais je vais commencer autrement avant.

Le projet de réserve autour du lac Sabourin, là...

M. ALBERT BEAUDOIN :

965 Oui.

LE PRÉSIDENT :

... il va empêcher tout ça. Donc, à priori, vous êtes en accord avec?

970

M. ALBERT BEAUDOIN :

975 Moi, je suis en accord avec ça, en autant qu'il y ait des choses que le monde ont demandées qui soient acceptées et qu'on ne laisse pas le monde de côté, ne laisse pas nos opinions de côté non plus.

LE PRÉSIDENT :

980 Bien, je vous dirais qu'ils ont envoyé quelqu'un pour vous consulter. Donc, c'est que, à priori, ils ont peut-être l'intention de faire quelque chose avec le résultat de la consultation? Il ne faut pas le voir de façon négative non plus?

M. ALBERT BEAUDOIN :

985 Non, non, ah! non, je ne vois pas d'une façon négative, mais c'est...

LE PRÉSIDENT :

Oui, excusez, finissez.

990

M. ALBERT BEAUDOIN :

C'est à force de s'exprimer devant des commissions de même qu'on peut faire quelque chose à un moment donné.

995

LE PRÉSIDENT :

Bien, ça, c'était mon autre question. Étant donné que vos remarques portent essentiellement sur les opérations forestières, avez-vous été...

1000

M. ALBERT BEAUDOIN :

Bien, pas nécessairement juste forestières, aussi minières. Parce que j'ai vu...

1005

LE PRÉSIDENT :

Non, non, industrielles, mettons.

M. ALBERT BEAUDOIN :

1010

J'ai vu des places où est-ce qu'ils ont fait des affaires de mines, puis qu'à un moment donné...

1015

Par le passé, on allait là, nous autres, on allait à la pêche à la truite, des affaires de même. Il y avait de la truite dans les ruisseaux. Aujourd'hui, il y a plus rien là. La compagnie a fermé ce projet-là, ce plan-là à cette place-là, mais les ruisseaux ont tous été détruits, il n'y a plus de truite là-dedans. Il y a eu beaucoup de choses de même.

LE PRÉSIDENT :

1020

Mais ma question, c'était avez-vous présenté vos points? Il y a une commission qui est venue spécifiquement, là, pour demander l'avis des gens sur ce qu'on faisait avec les forêts. Leur avez-vous présenté ça?

M. ALBERT BEAUDOIN :

1025

Oui. J'ai présenté un moratoire à votre commission.

LE PRÉSIDENT :

1030

Un mémoire à...

M. ALBERT BEAUDOIN :

1035

Un mémoire là.

LE PRÉSIDENT :

... à la commission de monsieur Coulombe?

1040

M. ALBERT BEAUDOIN :

Non, c'est à votre commission. Parce que la celle de monsieur Coulombe, j'ai pas été au courant de ça, moi.

1045

LE PRÉSIDENT :

Ah! d'accord. Pour ce qui est du territoire du projet de la réserve, est-ce que c'est un territoire que vous fréquentez vous-même?

1050

M. ALBERT BEAUDOIN :

Oui.

1055

LE PRÉSIDENT :

Les choses dont vous nous faites état, là, est-ce que c'est là que vous les avez observées ou si c'est...

1060

M. ALBERT BEAUDOIN :

Pas nécessairement juste là. J'en ai vu dans le bout du Rapide Sept. J'en ai vu vers le chemin du Saint-Père, vers Forsythe, ces coins-là, où ce qu'ils servaient des bûchers de même.

1065

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ce que vous avez observé sur l'ensemble du territoire.

1070

M. ALBERT BEAUDOIN :

Oui. C'est un peu partout. Même comme moi, quand je descends par en bas, il y a des places qu'il se fait des coupes aussi. Dans le bout de la Beauce en allant vers les lignes américaines, il y a des places, vous allez là, c'est la même chose que ce que vous voyez ici dans les bûchers, la même chose.

1075

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie beaucoup, monsieur Beaudoin. Merci.

1080

M. ALBERT BEAUDOIN :

Merci. Bonne veillée.

1085

LE PRÉSIDENT :

Merci.

J'appelle maintenant monsieur Marc-André Sévigny. Bonsoir, monsieur Sévigny.

M. MARC-ANDRÉ SÉVIGNY :

1090

Bonsoir. Je suis un riverain du secteur lacs Vaudray et Joannès. C'est comme les messieurs précédents, c'est une opinion personnelle, je ne représente pas d'associations ou autres.

1095

Je vais tenter de lire en rapetissant un peu mon texte pour laisser le temps aux autres participants d'émettre leurs opinions. Lire en résumant, des fois je peux m'enfarger, mais je vais me reprendre s'il y a lieu.

1100

Alors, en ce qui me concerne, j'ai 42 ans et ça fait 42 ans que je bénéficie de la zone des lacs Vaudray et Joannès. J'y ai passé la majorité de mes temps libres et découvert les plaisirs de la pêche, la chasse, la nage, les randonnées en motoneige et en VTT. On a toujours fait ça dans un contexte familial, les cousins et les cousines, et dans un contexte respectueux de l'environnement.

1105

Mon épouse et moi avons été stimulés par cet héritage important là. Nous avons acheté un chalet, il y a une dizaine d'années, et on espère pouvoir transmettre les mêmes valeurs à nos enfants. Peut-être, monsieur le président, aurons-nous la chance de nos pères de voir sur le visage de nos petits-enfants la même expression que sur les nôtres, les enfants de nos enfants, lorsqu'ils pêcheront leur premier poisson.

1110

Aussi, il m'a fallu plusieurs périodes de réflexion pour comprendre pourquoi j'étais agacé ou inquiet du présent projet. J'en énumère deux. J'ai regroupé sur deux. Et je propose ce que je conçois être une démarche plus souhaitable. Je considère que les propriétaires du secteur Vaudray et Joannès vont être un peu victimes des abus et du manque de respect envers la nature de la part des compagnies forestières et des paliers gouvernementaux.

1115

1120

Ironiquement, bien que l'accès à ce secteur-là nous ait été donné par les compagnies forestières, je ne comprends pas qu'aujourd'hui, en 2004, on tolère encore des coupes à blanc et tout raser. Quand on regarde par le hublot d'un avion, c'est facile de constater l'affront fait à dame Nature.

1125

On peut ainsi se poser la question s'il est méritoire de protéger une portion de secteur en expliquant à nos enfants que, en dehors de la zone en question, c'est normal de tout saccager. Dans le fond, je trouve que le projet, on peut le regarder sous un sens un peu comme un restaurateur où la seule table non-fumeur du restaurant est au milieu du restaurant.

Par l'entremise du projet, on vise à corriger le tir dans un secteur ciblé. Bon, le résultat pour le citoyen, ça va être assez simple. Ce qu'on a vu aux audiences d'explication, il est principalement martelé d'une averse de réglementations provenant de plusieurs organismes.

1130 L'opinion mondiale va être importante. Il y a un manque d'alignement évident, on l'a vu lors des audiences. Et, bien entendu, ça aurait été souhaitable, je pense, que les divers paliers gouvernementaux fassent un travail d'alignement avant de présenter à la population un tel travail.

1135 Il faut toujours se poser la question: les résidants qui sont dans ces milieux-là, qui vont devoir apprendre et à vivre avec les nouvelles règles de la zone de biodiversité, est-ce que c'est leur faute ou est-ce que c'est eux qui sont à l'origine du désastre écologique, ou est-ce d'autre chose?

1140 C'est pour ça que je pense que les résidants peuvent à long terme être punis par ce genre de projet-là, puis c'est ça qui m'agace, une des sections qui m'agace. Parce que comme on le sait, les préoccupations du peuple en matière d'environnement ne sont sans cesse grandissantes. Et lorsqu'on y lie une parcelle de terrain où habitent des gens, c'est facile de croire que ces zones de biodiversité là vont tout simplement être le théâtre du spectacle d'apprentissage en la matière.

1145 La deuxième catégorie qui me chicote le plus, c'est ce que je considère être un peu de déficience dans le plan du gouvernement, du promoteur. On place énormément d'importance, dans le document du lac Vaudray et Joannès, aux traces de quatre roues laissées dans une tourbière, d'un barrage de castors qui a été dévasté par un affluent d'eau trop important, une tour de chasse trop élevée, une rigole creusée par la pluie en plein milieu d'un sentier de sable, mais
1150 on ne passe à peu près aucun temps à décrire l'impact des coupes forestières, et on s'attaque aux coupes domestiques puis aux moteurs trop gros ou trop puissants pour être sur un lac.

Des fois, le citoyen, le simple citoyen sent que le document pointe sur une paille dans l'oeil du citoyen, puis il ne voit pas la poutre qui est dans le document.

1155 Ainsi, il y a une longue liste de restrictions qu'on cherche à mettre en place, limiter la grosseur des moteurs, limiter la mobilité des VTT, des motoneiges et tout ça, et on ne se pose pas la question, si on faisait une photo aujourd'hui et une photo dans 20 ans, quels seraient les gains réels acquis par de telles mesures et quel serait l'effort requis pour les mettre en place.

1160 Je connais personnellement des gens qui travaillent dans l'appareil gouvernemental, puis tout comme dans le public et les compagnies, les ressources sont réduites, les budgets sont coupés, les gens bénéficient d'enrichissement de tâches à tous les jours. Je me demande comment, monsieur le président, on va pouvoir gérer toute cette nouvelle réglementation-là et
1165 toute cette nouvelle complexité-là avec de moins en moins de ressources. On a de moins en moins de gardes-chasse, on a de moins en moins d'inspecteurs des forêts, de moins en moins de policiers. Puis tout ces gens-là ont de moins en moins de personnel de soutien. Je suis inquiet.

1170 Je suis inquiet parce que les comités qui vont être en place pour gérer ces zones de biodiversité là, les modalités pour s'inscrire, pour y participer ne sont pas connues. On sait qu'il n'y a pas de budget d'alloué; du moins, on n'en a pas entendu parler. Puis il y a déséquilibre au niveau de l'équité. Entre autres, dans le secteur Vaudray et Joannès, un trappeur a autant de poids que 250 riverains.

1175 Quand on voit que ce n'est pas clair les démarches et on demande à la population de se prononcer sur le projet, je pense qu'il est opportun de mentionner qu'il y a certains correctifs qui doivent être faits. On essaie un peu, monsieur le président, de faire avancer un train sans avoir préalablement installé des rails.

1180 On peut comprendre que le dossier est peut-être précipité, en ce sens qu'il était clair lors des audiences publiques que, un des objectifs du gouvernement, était de faire grandir le pourcentage de zones couvertes, mais ça m'inquiète grandement. Parce que, que la population dise oui ou non, il faut comprendre ce à quoi on dit oui et ce à quoi on dit non, et les barèmes de gestion de ladite zone ne sont pas définis.

1185 On parle souvent: «Le comité de gestion ou le comité consultatif de 10 ou 12 personnes va faire ci, va recommander ça, va...» etc., etc. Mais j'aurais souhaité que l'appareil gouvernemental soit plus clair sur comment ça va se gérer.

1190 En terminant, je vais lire intégralement ce que je recommande comme démarche.

 Peut-être que c'est une zone de biodiversité qui est mal définie. Une telle zone devrait fournir un cadre de vie où la faune, la flore et l'homme peuvent cohabiter d'une manière respectueuse. Le contexte d'implantation devrait se faire de manière éducative et non coercitive.

1195 Juste à titre d'exemple, lorsqu'on y pense un peu, il y a peut-être moyen en réfléchissant de laisser des VTT ou des motoneiges circuler, puis on va réaliser qu'avec certaines consignes bien simples, le citoyen va les endosser.

1200 Lorsqu'on est en mode éducatif, on doit apprendre, comprendre et ensuite agir. De cette manière, on mettra en place quelque chose qui servira d'exemple afin de stimuler la création d'une multitude d'aires protégées et non pas une table de non-fumeur au milieu d'un restaurant. On a qu'à penser au programme fédéral de gestion des armes à feu qui a été précipité. On sait ce que ça a coûté. Si on omet de définir ce cadre, monsieur le président, je crois que la tendance va pointer vers un accouchement difficile puis il pourrait y avoir un résultat boiteux.

1205 Ce que je trouve de très intéressant dans le contexte actuel, c'est que le promoteur a installé un moratoire sur les coupes forestières, qu'elles soient commerciales ou... pas résidentielles mais...

1210 **LE PRÉSIDENT :**

 À usage domestique.

1215 **M. MARC-ANDRÉ SÉVIGNY :**

1220 Domestiques, merci. Puis ça, dans le fond, c'est la majorité de la cause de la cicatrice qui cause aujourd'hui les gens à être inquiets sur l'avenir écologique. Moi, je propose que ce moratoire soit maintenu puis que le ministère de l'Environnement continue à faire son travail de leadership. Mais il devrait s'allier avec la présence des autres représentants des autres paliers de gouvernement, d'en définir le cadre de ces gestions de zone là.

1225 Parce qu'aujourd'hui, avant d'émettre des règles, des forces de moteur, des grosseurs de ski-doo, du deux temps, du quatre temps, des longueurs de bateaux, sans connaître vraiment ce qu'on veut chercher à obtenir comme zone, c'est certainement plus que de démontrer l'opinion mondiale, un pourcentage accru de territoires protégés.

1230 Une fois que le cadre de gestion va être déterminé, il est bien évident que ça va fournir des éléments visant à son amélioration continue. C'était en gros le sommaire.

LE PRÉSIDENT :

1235 Merci, monsieur Sévigny. Est-ce que vous nous dites que le processus de consultation du public est trop hâtif dans la définition du projet?

M. MARC-ANDRÉ SÉVIGNY :

1240 Ce que je ne comprends pas, monsieur le président, c'est que vu de ma part, le processus d'audience publique est parfait, mais probablement que le promoteur aurait dû présenter un document mieux préparé quant à comment, qu'est-ce qui va se passer après que la zone de biodiversité soit implantée.

1245 Il faut comprendre que je ne suis pas contre le principe des zones de biodiversité. D'ailleurs, si vous comprenez mon texte, quant à moi, la province de Québec au complet serait une zone de biodiversité. Il faut comprendre les règles du jeu et il faut qu'elles soient définies.

1250 On a remarqué lors des audiences, moi, j'appelais ça «la séance de ping-pong», là, on se lançait la balle d'un ministère à l'autre: «Mais s'il y a un arbre dans ton chemin, il va falloir un permis pour le couper. Il va falloir que tu appelles le ministère, mais le ministère...» Il y avait plusieurs incohérences qui nous signalaient à nous, pauvres citoyens, que l'idée, le promoteur, elle est excellente, mais il manquait le ralliement des autres paliers gouvernementaux et municipaux.

LE PRÉSIDENT :

1255

Donc, ça, c'est votre fameux travail d'alignement.

M. MARC-ANDRÉ SÉVIGNY :

1260

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1265

Avez-vous d'autres commentaires à faire au sujet de l'alignement?

M. MARC-ANDRÉ SÉVIGNY :

1270

Bien, l'alignement... en fait, non. C'est important parce que les gens, aujourd'hui, il faut comprendre que ces projets-là vont être sous une pression mondiale. On connaît tous Greenpeace, puis on serait plus *leader* si on avait un cadre de gestion mieux défini.

1275

Présentement, ces deux comités-là, je ne sais pas s'il y a d'autres secteurs de biodiversité habités de prévus à l'intérieur du Québec, mais on va être peut-être sous la loupe pour une période de temps et ça va être important de bien faire les choses. Et puis ce travail de réflexion-là, à mon avis, semble avoir été omis ou le temps n'a pas permis qu'on le fasse.

LE PRÉSIDENT :

1280

Mais à priori, si je vous ai bien compris, vous ne pensez pas que c'est incompatible de procéder à la fois à la conservation mais de le faire avec des activités humaines sur le territoire?

M. MARC-ANDRÉ SÉVIGNY :

1285

Vous avez entièrement raison. Je suis entièrement... en fait, ce que je souhaite qu'on fasse, c'est qu'on ne mette pas des règlements pour mettre des règlements, mais qu'on se penche, si on met une limite, si on met quelque chose, qu'on sache que, par exemple si on limite les forces de moteur sur un bateau, la qualité de l'eau du lac va s'améliorer, il va avoir plus de ménés, il va avoir plus de poissons.

1290

Si on n'est pas capables de comprendre si ça va avoir un effet sur le lac ou pas, pourquoi mettre une barrière aux citoyens? C'est un peu le sens. Il ne faudrait pas que ça devienne une averse de réglementation, dans laquelle le citoyen va devoir être confronté à contacter qui? Il ne saura plus qui appeler là. «Je peux-tu le couper mon arbre ou je ne peux pas le couper s'il bloque l'entrée de mon chemin», des choses comme ça.

1295

LE PRÉSIDENT :

1300 Oui. Ça, je pense qu'on a compris le fait que vous avez demandé à ce qu'on protège le territoire de certaines activités, puis vous pensez que c'est vous qui allez payer pour cette protection-là.

M. MARC-ANDRÉ SÉVIGNY :

1305 C'est évident. Dans l'appareil de taxation actuel du gouvernement, c'est les municipalités qui nous taxent, et c'est évident qu'eux vont avoir leur part du gâteau et la facture va être refilée chez nous.

LE PRÉSIDENT :

1310 Quand je dis: «payer», moi, ce n'était pas forcément monétaire mais c'était au sens large.

M. MARC-ANDRÉ SÉVIGNY :

1315 Mais au sens large.

LE PRÉSIDENT :

Donc, demain matin, qu'est-ce qu'on fait?

1320 **M. MARC-ANDRÉ SÉVIGNY :**

Bien, en ce qui me concerne...

LE PRÉSIDENT :

1325 Moi, si vous aviez... qu'est-ce que je vais dire au ministre? Là, dans le rapport, qu'est-ce que la commission va dire? C'est quoi l'urgence? Qu'est-ce qu'on fait demain matin?

M. MARC-ANDRÉ SÉVIGNY :

1330 Bien, dans le contexte du Bureau des audiences publiques, je continuerais le moratoire sur les coupes forestières ou comme toute activité commerciale. Je pense que ça, dès en partant, ça protège très bien ou ça met un bouclier quant aux dommages faits au secteur en question.

1335 Par la suite, si on veut s'afficher au niveau mondial comme étant référence en la matière, parce que ça commence un peu partout dans le monde, bien, le ministère devrait faire un comité composé du ministère de l'Environnement et des différents ministères et des citoyens, les associations des riverains, et travailler sur un an s'il faut.

1340

C'est important de bien réfléchir avant de mettre en place un plan pour que lorsqu'on le met en oeuvre, ça marche, qu'il n'y ait pas d'accrocs interministériels, que ça soit clair qui fait quoi, qui a le droit à quoi. Là, c'est un peu vague. C'est ma recommandation.

1345

LE PRÉSIDENT :

D'accord. J'ai bien compris. Je vous remercie beaucoup, monsieur Sévigny.

1350

M. MARC-ANDRÉ SÉVIGNY :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1355

Merci. On va faire une courte pause d'une douzaine de minutes et on recommencera tantôt. Merci.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

* * * * *

1360

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

1365

Alors, j'appelle maintenant le Fonds mondial pour la nature Canada, représenté par madame Gaétane Boisseau. Bonsoir, madame Boisseau.

Mme GAÉTANE BOISSEAU :

1370

Bonsoir! Bonsoir à tous. Le Fonds mondial Canada désire remercier le BAPE de nous permettre de venir présenter nos recommandations concernant la réserve de biodiversité projetée du lac Sabourin.

1375

Depuis plusieurs années, le Fonds mondial Canada travaille à la protection de la forêt boréale et à la création d'aires protégées, du moins à la promotion et même à l'identification d'aires protégées candidates que nous soumettons ensuite au gouvernement. Nous travaillons en partenariat avec d'autres groupes environnementaux et aussi avec plusieurs compagnies forestières parmi les plus grandes compagnies forestières au Québec.

1380

Les aires protégées se distinguent du reste du territoire par le fait que les activités à grande échelle, telles que les activités industrielles comme l'exploration et l'exploitation forestière, minière et énergétique, et de même que la construction de routes, y sont interdites. Par conséquent, elles servent de territoires témoins de l'évolution naturelle des populations animales et végétales vivant dans des écosystèmes exempts d'activités humaines importantes.

1385 De par leur statut d'aires protégées, les réserves de biodiversité ont une fonction essentielle: conserver la diversité biologique. Dans le cas présent, la réserve de biodiversité du lac Sabourin revêt une importance exceptionnelle car elle abrite une population relique de caribous forestiers.

1390 Notre opinion sur l'ensemble du projet est celle-ci. Le Fonds mondial est en accord avec les objectifs de conservation. Il est également en accord avec les activités proposées qui visent à réduire le dérangement pour le caribou, à limiter l'accès, à réduire le braconnage, à maintenir l'intégrité écologique. Toutefois, nous allons quand même faire quelques recommandations en regard des activités.

1395 Pour ce qui est du zonage et de la limite territoriale de la réserve elle-même, nous ferons une recommandation d'agrandissement.

1400 Pour ce qui est du Conseil de conservation et de mise en valeur, nous proposons qu'il soit distinct de celui de Vaudray et Joannès, parce que les enjeux et les utilisateurs diffèrent énormément.

1405 Le Fonds mondial pour la nature souhaiterait être assuré qu'à la lumière des connaissances actuelles sur l'état de la situation du caribou de Val d'Or, toutes les mesures jugées essentielles à son maintien soient mises en place.

1410 Je vais vous faire une brève mise en contexte, mais vous comprendrez que dans notre mémoire, qui fait 18 pages, il y a beaucoup plus de détails et de nuances. Alors, je vous inviterais à le lire. Mise en contexte très succincte. Comme vous le remarquez, notre mémoire porte spécifiquement sur le caribou forestier. Nous pensons que c'est l'enjeu principal lié à cette réserve de biodiversité.

1415 Nous avons fait une mise en contexte divisée en deux grands thèmes: le premier étant la précarité du caribou forestier; la seconde étant quelques menaces ou facteurs limitatifs de la harde de Val d'Or.

1420 Alors, au début, il faut savoir que le caribou forestier est menacé partout dans le monde. En effet, environ 70 % des hardes sont en décroissance à travers le monde au grand complet. C'est également une espèce, la population boréale de cette espèce-là, donc le caribou forestier, a été désignée menacée au Canada depuis l'an 2000. Au Québec, il est sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables mais ils sont présentement en train de statuer sur son statut. Alors, on va le savoir sous peu.

1425 Et la harde de Val d'Or est la plus au sud et la plus précaire des trois hardes isolées dans le sud du Québec. Elle est non protégée au Québec par rapport qu'elle a moins de 50 têtes, et la loi prévoit qu'il faut que la harde ait plus de 50 têtes.

1430 Quelques menaces ou facteurs limitatifs. La liste est beaucoup plus longue que ce qui est présenté à l'écran, mais j'ai quand même voulu écrire, je vous dirais, ce qui nous apparaît les principaux. Bien sûr, l'exploitation forestière par rapport à la modification de l'habitat, la fragmentation et l'accessibilité accrue au territoire, qui engendrent toute une panoplie d'activités et d'usages du territoire qui ont des impacts par la suite sur le caribou. Il y a les dérangements humains. Il y a le braconnage, la prédation. On peut ajouter les feux de forêt aussi.

1435 Le caribou présentement, même sans parler de réserve de biodiversité, présentement la harde de Val d'Or, on peut considérer qu'elle est déjà sur un territoire restreint. Et bon, il y a la réserve de biodiversité et nous faisons une recommandation quant à sa limite.

1440 Lorsque le caribou est en territoire restreint, il court des risques parce que sa population diminue. C'est d'ailleurs ce qu'on voit. Il y a entre 25 et 30 têtes en ce moment. Et à la longue, ça pourrait amener une dérive génétique, donc une perte de diversité génétique à la longue et pouvant conduire à l'extinction.

1445 Le caribou forestier a un domaine vital de plusieurs centaines de kilomètres carrés. Il fait de grands déplacements et change fréquemment d'aire d'hivernage.

1450 Le Fonds mondial pour la nature prône deux principes, le premier étant la conservation avant tout. Le processus lié à la conservation devrait devancer toute exploitation des ressources naturelles. Au Québec, nous sommes conscients que la ressource ligneuse, elle est pratiquement tout allouée aux industries forestières, mis à part des grands secteurs sur la Côte-Nord et peut-être dans le Nord du Québec. Mais règle générale, c'est ça.

1455 Alors, dans un contexte qui est celui-là, nous pensons que la création d'aires protégées devrait devenir une priorité. Il faut vraiment se dépêcher considérant que la ressource est tout allouée.

1460 La constitution d'un réseau d'aires protégées implique également que les communautés aient identifié les territoires d'importance: importance culturelle, patrimoniale, historique, paysagère, écologique, archéologique. Et j'en passe.

Le deuxième principe que nous prônons est celui du principe de précaution, qui dit ceci:

1465 *En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas être un prétexte pour remettre à plus tard des mesures effectives visant à prévenir ces dommages.*

1470 Dans le cas de la réserve de biodiversité du lac Sabourin, on pourrait traduire cela de cette façon. Considérant la très grande précarité de la harde de caribous de Val d'Or; considérant les risques liés à l'exploitation forestière et à la construction de chemins; considérant l'incertitude scientifique quant à ces mêmes risques ou encore quant à savoir si la superficie proposée pour la réserve de biodiversité est suffisante, il est justifié de réévaluer les limites de l'aire protégée et de

considérer la proposition d'agrandissement que le Fonds mondial fait afin de rétablir la harde à des niveaux qui sont davantage viables et de maintenir cette population dans le temps à long terme, pour toujours.

1475

Le Fonds mondial Canada fait cinq recommandations. Elles portent sur les sujets suivants. La première porte sur la superficie et les limites de la réserve; la seconde sur le zonage et la vocation au sein de ces zones; la troisième porte sur le réseau des voies d'accès; la quatrième sur les véhicules hors-route; la cinquième porte sur un complément d'information. Cette cinquième recommandation n'est pas spécifique à la réserve de biodiversité du lac Sabourin mais pourrait s'appliquer à tout autre projet d'aire protégée du gouvernement.

1480

Alors, la première recommandation concerne la superficie et les limites de l'aire protégée. Considérant que le caribou est déjà restreint dans son territoire; considérant que la réserve de biodiversité n'englobe qu'une partie de l'habitat du caribou, notamment une superficie restreinte de son habitat hivernal; considérant que le caribou a un domaine vital de quelques centaines de kilomètres carrés; considérant que ces habitats doivent être connectés entre eux; considérant que les habitats encore intègres au pourtour de la réserve de biodiversité ne le seront plus pour bien longtemps, à la lumière de ces faits présentés et conformément au principe de conservation avant tout et au principe de précaution, le Fonds mondial Canada estime que la réserve de biodiversité du lac Sabourin doit être plus vaste.

1485

1490

Nous recommandons d'inclure à la réserve de biodiversité du lac Sabourin le territoire qui s'étend jusqu'à la rivière des Outaouais, donc c'est direction sud ou sud-est de la réserve de biodiversité. Cet ajout totalise environ 232 km², soit une augmentation de 61 % au territoire actuel. Nous avons toute une liste d'argumentaires qui appuient cette recommandation. J'ai cité ici les plus importants, enfin quelques-uns.

1495

Le territoire que nous proposons d'ajouter comprend des quartiers d'hiver. Il y en a un qui est dans la portion est, qui est au nord du lac Granet, qui est confirmé par Faune Québec, qui est effectivement un quartier d'hiver. La portion ouest, c'est un habitat qui pourrait être propice éventuellement pour un quartier d'hiver.

1500

Ce territoire dans l'ensemble possède une relative bonne intégrité. Il est situé loin des routes principales. Il a peu de chemins présentement construits. Il y en a qui sont prévus, mais il n'y en a pas présentement qui sont construits ou, enfin, assez peu, et peu de coupe également. Il contient des massifs de forêts résineuses matures, de nombreux groupements à lichen.

1505

Le territoire permet une connectivité entre les habitats. Le territoire permet un meilleur design au plan de la conservation, à savoir une forme plus arrondie, un bloc d'un seul tenant; c'est préférable au plan de la conservation. Il apporte également une meilleure représentativité à la région écologique. C'est ça, il faut savoir que le caribou change fréquemment de quartier d'hiver. Donc, ça lui en prend davantage, il faut qu'ils soient connectés entre eux.

1510

1515 La limite, qui est la rivière des Outaouais, est une limite facilement repérable. C'est une limite naturelle. À cause du peu de... c'est difficile à franchir. Donc, ça peut même à la rigueur servir de zone tampon, on pourrait dire.

1520 Zonage et vocation, deuxième recommandation qui porte sur ce thème. Nous trouvons qu'il manque présentement une vocation importante à la réserve de biodiversité, qui est la vocation de servir de territoire témoin, témoin de l'évolution naturelle des populations animales et des relations prédateurs-proies, témoin des processus écologiques, témoin d'un paquet d'affaires. Il y a seulement que les aires protégées qui peuvent servir de territoire témoin, nul autre territoire. Et cette vocation est absolument essentielle pour l'acquisition des connaissances et pour
1525 l'adaptation des pratiques exercées ailleurs sur le territoire.

Donc, le Fonds mondial recommande que soit désignée une large zone exempte de prélèvement faunique à des fins commerciales ou sportives, de même que l'usage des véhicules hors-route.

1530 Malgré la réglementation en vigueur pour la chasse, la pêche et le piégeage, ces activités ne sont pas sans effet sur le milieu naturel, sur la biodiversité, sur la tranquillité des lieux. Enfin, je sais que cette mesure paraît draconienne, mais on pourrait... enfin, ce que nous disons, c'est qu'il faut y réfléchir et il faut travailler cette recommandation avec les différents intervenants. C'est
1535 une fonction que seule une aire protégée peut avoir et elle est essentielle.

LE PRÉSIDENT :

1540 Madame Boisseau, vous avez presque épuisé votre temps. Alors, je vais vous demander d'accélérer.

Mme GAÉTANE BOISSEAU :

1545 D'accord, je vais accélérer.

LE PRÉSIDENT :

De vous en tenir aux points essentiels.

1550 **Mme GAÉTANE BOISSEAU :**

Oui, aux recommandations.

LE PRÉSIDENT :

1555 De toute façon, on reviendra sur vos recommandations.

Mme GAÉTANE BOISSEAU :

1560 La troisième recommandation concerne le réseau des voies d'accès. Considérant toutes
les menaces que ça peut procurer, j'en ai cité un grand nombre ici: fragmentation, dérangement,
braconnage, prédation, exploitation, etc., etc., tous ces facteurs menacent le caribou ou sont
exacerbés en raison de l'augmentation des voies d'accès. Le Fonds mondial recommande de
réduire de façon significative le réseau de chemins et de sentiers dans la réserve.

1565 Je sais que le ministère de l'Environnement propose aussi de faire une rationalisation.
Nous appuyons sa recommandation, mais nous disons que ce n'est pas assez. Il faut vraiment
que ce soit plus fort que ça. Et cela pourra se faire de façon progressive afin de trouver des
solutions alternatives et permettre aux gens de s'y adapter.

1570 Même chose pour les véhicules hors-route. Les impacts sont connus, ils sont
documentés. Alors, la même chose, nous recommandons que l'usage des VTT, des motoneiges
ne soit permis que dans les sentiers balisés et qu'il soit réduit de façon significative. Aussi, cette
recommandation va dans le même sens que la précédente et ça peut se faire de façon
1575 progressive aussi.

La cinquième concerne un complément d'information. C'est difficile pour nous, et pour
nous et pour les autres groupes environnementaux, comment dire, de juger enfin du bien-fondé
ou de se faire une position claire sur les limites actuelles de l'aire protégée quand on manque
1580 d'information sur son pourtour. Nous demandons à avoir toute une liste d'information – la liste est
détaillée dans mon mémoire – dans un rayon de 15 km au pourtour de l'aire protégée. Ça
concerne, mon Dieu, les infrastructures linéaires, les usages industriels, les valeurs de
conservation, le réseau hydrographique.

1585 En conclusion, la création de cette réserve est d'une importance capitale pour le maintien
de la harde de caribous de Val d'Or. C'est l'enjeu de conservation prioritaire. L'état de précarité de
la harde et les menaces dont elle fait toujours l'objet devraient inciter les décideurs à renforcer les
mesures de conservation proposées.

1590 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1595 Merci, madame Boisseau. Je vais revenir tout de suite sur votre dernière
recommandation. Je comprends que n'ayant pas cette information, si vous voulez proposer des
déplacements de limite ou des extensions, c'est plus difficile à faire parce que vous n'avez pas
d'information sur le territoire.

1600 15 km, c'est quoi? C'est une valeur pratique ou ça vient d'où?

Mme GAÉTANE BOISSEAU :

Oui. Ça vient de moi. Sincèrement, c'est un peu arbitraire là, je vous avoue.

1605 Présentement, la réserve de biodiversité fait, mettons, pas loin de 400 km². Le territoire que nous proposons, j'estime que, en largeur, il fait à peu près, quoi, 13 km de plus. Mettons qu'on pointe le pourtour de la réserve de biodiversité, on allonge pour 15 km, on se trouve à englober le territoire que j'ai dessiné ou un peu plus. Et j'estime que ce 15 km, il fait du sens par rapport que pour tout projet d'aire protégée qui aurait 500 km² ou moins, je pense que ça nous
1610 satisferait ce 15 km comme barème pour avoir de l'information additionnelle.

 Si le projet d'aire protégée faisait 1 000 ou 2 000 km², je serais moins exigeante par rapport que bon, déjà à 1 000 ou 2 000, ça peut être assez grand. Mais une aire protégée de quelques centaines de kilomètres carrés, souvent c'est trop petit, encore plus quand il s'agit de
1615 caribous encore.

 Alors, c'est pour ça qu'on a... il faut s'attendre à ce qu'on veuille l'agrandir. Donc, ça nous prend des informations pour étayer notre argumentaire.

1620 **LE PRÉSIDENT :**

 D'accord. Dans vos principes, le deuxième qui est le principe de précaution, alors vous avez trois considérants pour faire état de votre demande d'agrandir. Vous dites: considérant l'incertitude scientifique quant à ces mêmes risques. Bien, si j'ai bien lu votre mémoire, en
1625 particulier quand vous parlez de fragmentation à la page 13, est-ce que c'est des incertitudes ou ce n'est pas plutôt des certitudes pour vous?

Mme GAÉTANE BOISSEAU :

1630 Oui. Pour ce qui est de la fragmentation, oui, bien sûr. Mais c'est que les menaces au caribou sont nombreuses. C'est-à-dire qu'il y a des certitudes quant aux impacts de la fragmentation. Il y a de plus en plus de données, mais ça nous vient souvent de l'extérieur du Québec, les études, des données vraiment qui font état des impacts ne serait-ce que sur les micromammifères, sur les oiseaux, sur un paquet d'affaires en biodiversité, mais ces impacts-là
1635 n'ont pas nécessairement été démontrés pour le caribou de Val d'Or. Vous voyez? Donc, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1640 Et puisqu'on est dans la limitation des activités, votre large zone que vous proposez, est-ce qu'elle est à définir avec les différents partenaires ou si vous avez une idée, si vous avez une proposition plus concrète à mettre sur la table?

Mme GAÉTANE BOISSEAU :

1645 Je vous dirais que par prudence, j'aimerais mieux, oui, j'aimerais mieux dire que c'est à définir avec les différents partenaires, des gens de la conservation, des spécialistes de Faune Québec, des gens de la conservation j'insiste aussi là.

1650 Mais écoutez, c'est que si ce secteur ne fait que 30 km², là, je regrette, ça ne maintient pas des populations viables, ça ne maintient pas les processus écologiques non plus. C'est sûr que c'est plusieurs centaines de kilomètres carrés, ça fait que je ne pense pas que ça puisse être moins que la moitié de la réserve ou... ça m'étonnerait.

1655 **LE PRÉSIDENT :**

Bien là, je suis en train de me demander, bon, plusieurs de vos recommandations tournent autour de l'insuffisance d'habitats ou de la fragmentation. Donc, il y a une incompatibilité, si je vous lis bien, avec les opérations forestières qui ouvrent le territoire, qui ouvrent des chemins qui sont fréquentés par après par le monde.

1660 Alors, ma question, c'est est-ce que finalement, la conservation et les activités humaines, est-ce que ce serait incompatible dans le cas présent, si on pousse le raisonnement jusqu'au bout?

1665 **Mme GAÉTANE BOISSEAU :**

Les activités humaines importantes dans une certaine mesure, oui, c'est incompatible. C'est pourquoi d'ailleurs, dans les aires protégées, il ne doit pas avoir d'activités humaines importantes de type exploitation industrielle et construction de routes.

LE PRÉSIDENT :

1675 Mais vous en énumérez d'autres quand même, qui ne sont pas à un niveau industriel, mais...

Mme GAÉTANE BOISSEAU :

1680 Ah! oui, mais n'oubliez pas, c'est que là, mon mémoire porte spécifiquement sur le caribou forestier. Cette population, elle est vraiment précaire. Elle est vraiment, vraiment précaire. Et les menaces à cette population sont identifiées dans nombre de documentations du

1685 Québec notamment. Et souvent, ça part à partir des chemins et des routes. Ça, c'est clair. Souvent, ça part de là. Même la prédation. Même la prédation, les chemins et les routes rendent plus facile la prédation, même là. Ça fait que imaginez le braconnage, les VTT et le dérangement et le bruit et les camps de chasse qui s'étendent, et le reste.

LE PRÉSIDENT :

1690 Ça va. Maintenant, dans votre proposition d'agrandissement, vous nous avez dit qu'il y avait là des habitats, bon, celui qui était proposé par le secteur faune qui était utilisé, l'autre qui était potentiel. Mais dans votre mémoire, vous dites aussi: cet agrandissement-là, ça apporterait davantage de protection puis ça pourrait même servir de zone tampon. Alors, là, je suis un peu mêlé.

1695 **Mme GAÉTANE BOISSEAU :**

Non. Excusez-moi, non.

LE PRÉSIDENT :

1700 Est-ce que c'est un habitat ou est-ce que c'est une zone tampon?

Mme GAÉTANE BOISSEAU :

1705 Non, non.

LE PRÉSIDENT :

1710 Puis c'est quoi la distinction que, vous, vous faites entre les deux?

Mme GAÉTANE BOISSEAU :

1715 Non. D'abord, je vais faire une précision. Nous considérons que présentement, la réserve de biodiversité, il n'y a pas de zone tampon. D'ailleurs, c'est le cas de toutes les aires protégées au Québec. Il n'y a pas de zones tampons vraiment définies dans lesquelles il y aurait, par exemple... une zone tampon, c'est à l'extérieur d'une aire protégée, on s'entend, et à l'intérieur de laquelle il y aurait des modalités d'exploitation forestière tellement plus douces, des limitations quant à la construction des chemins, etc. Il n'y a pas ça.

1720 Le seul moment où j'ai cité «zone tampon» tantôt dans ma présentation, c'est quand je parlais de la limite naturelle de la rivière des Outaouais. Mais ce n'est pas ce que j'entends comme une vraie zone tampon. Mais étant donné que c'est une rivière, ce n'est pas si simple à traverser qu'une route, là. Donc, en quelque part, ça aide à protéger la réserve de biodiversité. C'est ce que je voulais dire.

1725

LE PRÉSIDENT :

D'accord. C'est une barrière.

1730 **Mme GAÉTANE BOISSEAU :**

Mais le territoire que j'ajoute n'est pas la zone tampon. C'est des nouveaux quartiers.

LE PRÉSIDENT :

1735

Non, mais c'est simplement parce que ça laissait planer une ambiguïté sur le sens que vous donniez...

Mme GAÉTANE BOISSEAU :

1740

Je m'excuse.

LE PRÉSIDENT :

1745

Non, non, il n'y a plus de problème. Regardez, on l'a clarifié.

Vous dites aussi, c'est juste avant vos recommandations dans vos deux principes, à la fin du principe de précaution, vous parlez d'un programme d'acquisition de connaissances indispensables. Pouvez-vous être un petit peu plus précise?

1750

Mme GAÉTANE BOISSEAU :

Oui.

1755

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous des propositions ou des orientations à donner à ça?

Mme GAÉTANE BOISSEAU :

1760

Oui, bien sûr. Notamment de faire les démonstrations scientifiques des risques qu'occasionne la construction de chemins sur la biodiversité. Déjà, si on mettait des argents et des chercheurs là-dessus au Québec, moi, je serais pleinement heureuse.

1765

Les recherches, les résultats, on les trouve en Alberta, en Afrique, en Scandinavie, aux États-Unis, en Europe. Mais au Québec, ce n'est pas évident. Il n'y a pas vraiment de recherche qui se fait là-dessus. Ça fait que là, ça, c'est une chose.

1770 On sait qu'il n'y a pas d'étude d'impact à l'exploitation forestière. Ça fait que s'il y avait des études d'impact, ce serait plus facile de combiner un programme de recherche, d'acquisition de connaissances notamment aussi.

1775 Le caribou forestier, et comme plein d'autres espèces, on connaît assez peu leur biologie, leurs déplacements, leur mode de vie. Il y a foule recherches à faire. Qu'est-ce qui les indispose le plus, là, c'est absolument important. Des recherches sur les zones tampons, des recherches sur les dimensions minimales d'une aire protégée. Ce n'est pas évident non plus avoir une réponse claire là-dessus, pour maintenir des populations viables de prédateurs, de grands cervidés et les processus écologiques, le maintien des processus écologiques naturels, essentiels aussi.

1780

LE PRÉSIDENT :

Donc, tout est à faire, finalement.

1785

Mme GAÉTANE BOISSEAU :

Ah! tout est à faire.

LE PRÉSIDENT :

1790

D'accord. Je vous remercie beaucoup, madame Boisseau.

Mme GAÉTANE BOISSEAU :

1795

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1800 Merci. J'appelle maintenant, pour Le Regroupement écologiste Val d'Or et environs, monsieur Henri Jacob, s'il vous plaît. Alors, bonsoir, monsieur Jacob. Je vous demanderais d'identifier la personne qui est avec vous pour les besoins de la sténotypie.

M. HENRI JACOB :

1805

Oui, bonsoir! À mes côtés, j'ai Yvan Croteau, ingénieur forestier, qui travaille avec Le Regroupement écologiste Val d'Or et environs depuis une douzaine d'années. D'ailleurs, c'est lui qui va commencer la présentation.

LE PRÉSIDENT :

1810

D'accord, merci. On vous écoute, monsieur Croteau.

M. YVAN CROTEAU :

1815 Bonsoir, monsieur le président. Le REVE existe pour plusieurs raisons, principalement pour défendre les droits écologiques, diffuser de l'information sur les dossiers touchant l'environnement, favoriser la concertation entre les différents citoyens et groupes se préoccupant de la qualité de vie, et favoriser la consultation publique sur les questions environnementales.

1820 Le REVE est né d'un contexte forestier dans un territoire près de Val d'Or qui s'appelle, qu'on dénomme souvent comme étant la forêt Piché Lemoyne. En 87, il y a un groupe d'individus qui étaient soucieux de protéger ce territoire-là, qui se sont regroupés pour défendre ce territoire. Puis depuis lors, il y a eu de très, très petites coupes forestières sur ce territoire. D'ailleurs, ce territoire a été proposé comme aire protégée à venir.

1825 Ce qui est important, le REVE ne travaille pas tout seul. Le REVE est associé à d'autres groupes un peu partout au Québec. Les enjeux environnementaux font en sorte qu'on doit travailler en équipe, compte tenu de la complexité des dossiers environnementaux. On est associés, entre autres, au Réseau québécois des groupes écologistes principalement et au
1830 Réseau canadien de l'environnement.

 Au niveau local, le REVE a plusieurs projets qu'il a développés; entre autres, le projet l'École Buissonnière qui a présenté un plan d'aménagement polyvalent du territoire de la forêt Piché Lemoyne. Il a participé à des inventaires écologiques dans différents dossiers. Il a participé
1835 à plusieurs débats de consultation publique. Entre autres, il a été question de la problématique des BPC en région où on voulait installer un incinérateur, puis le REVE a participé très activement pour empêcher l'installation d'une usine semblable. On a participé à des colloques régionaux sur les déchets. Et on a aussi participé à des campagnes de sensibilisation pour sauver le caribou de Val d'Or. On touche les dossiers de la forêt, la gestion des déchets, l'énergie, l'éducation et on
1840 se mêle de nos affaires jusqu'à la couche d'ozone.

 Sur la scène internationale, on s'est impliqués au niveau d'une activité internationale qui s'appelait l'Éco-Volontaire des Nations unies. On a participé à différents forums, dont celui de Rio et celui de Vienne et Budapest.

1845 Ça fait que c'est à peu près les principaux éléments sur lesquels on a travaillé.

 Au niveau de l'introduction, monsieur le président, je voudrais vous faire une remarque. Vous êtes arrivé en avion, mais si vous aviez profité de la 117 pour arriver à Val d'Or, on
1850 s'aperçoit que le développement de la région a considérablement perturbé l'environnement.

 On va remarquer, à l'entrée de Val d'Or, il y a eu des coupes forestières qui ont été exécutées et on va voir des bandes de 20 mètres le long du chemin. Vous allez traverser une petite rivière quelques kilomètres avant Val d'Or, c'est la rivière Bourlamaque, c'est l'une des
1855 rivières les plus polluées au Québec dû à des résidus miniers qui coulent dans cette rivière-là. Ensuite, juste avant Val d'Or, vous allez sentir l'odeur nauséabonde de notre dépotoir. Et

1860 finalement, juste, juste à l'entrée de Val d'Or, vous allez voir un immense trou creusé par une minière qui a dû abandonner à cause d'une question de rentabilité.

1865 Notre région a été considérablement exploitée. Nous, on croit qu'elle a été mal exploitée, qu'on doit changer notre façon d'utiliser et d'exploiter les ressources pour les générations à venir évidemment, mais aussi pour maintenir les équilibres fragiles de nos écosystèmes.

1865 Aussi, on s'aperçoit que notre région, on connaît un déclin de la population. Les jeunes quittent de plus en plus notre région parce qu'on s'est appauvri d'une mauvaise exploitation de nos ressources.

1870 On a aussi une problématique très aiguë de suicide en région auprès des jeunes. Nous croyons que ça a un certain lien avec la manière dont on a utilisé les ressources. Ça fait que ça, ça montre l'importance de changer notre vision puis d'accorder une importance sur la conservation de territoire, parce que les générations à venir n'auront plus rien.

1875 Le prochain chapitre traite principalement du caribou forestier. C'est un inventaire de la littérature sur cette question-là. Je n'élaborerai pas sur ce point-là, il a été beaucoup discuté.

Je vais laisser Henri tout de suite introduire les recommandations.

M. HENRI JACOB :

1880 Rebonsoir. Sur le Comité de conservation et de mise en valeur, Le Regroupement écologiste Val d'Or et environs, le REVE, recommande d'accepter la composition du comité tel que présenté par le ministère de l'Environnement pour la première année. Et il propose que ce comité-là se penche pour proposer des modifications, si nécessaire, pour les années subséquentes. Et possiblement d'avoir des sous-comités pour les deux aires qui sont différentes quand il y a des problématiques qui sont plus particulières; exemple, pour le caribou de Val d'Or.

1890 Le REVE recommande que sur ce comité-là, que toutes les personnes qui vont siéger s'engagent à le faire dans le but de recommander uniquement des actions qui ne seront pas négatives pour la biodiversité et qu'un code d'éthique soit développé afin de s'assurer que les gens respectent ce but-là.

1895 Le REVE recommande aussi que toutes les activités qui seront recommandées, que ce soit des activités qui soient soumises à des analyses environnementales afin de s'assurer qu'elles n'affectent pas la biodiversité.

1900 Des choses spécifiques pour les chemins et les trails. Il y a plusieurs chemins et trails qui sillonnent le territoire; puis là, on parle des recommandations pour les deux aires protégées, Vaudray et Joannès et Sabourin. Qu'il y ait une analyse qui soit faite pour que certains de ces chemins-là soient enlevés, en fait, parce qu'à notre point de vue, il y en a beaucoup trop et ça génère des problèmes de compaction de sol, d'érosion, de destruction d'habitats fauniques et

naturellement un morcellement assez intensif. Ça fait que le REVE recommande qu'il y ait des analyses d'impacts cumulatifs sur tous les sentiers afin de déterminer ceux qui devront être fermés et ceux qui devront être modifiés.

1905 Question du bois de chauffage, qu'il a été question aussi. Le REVE recommande que les coupes de bois de chauffage soient permises uniquement à la condition que ça n'affecte pas la biodiversité. Parce que présentement, le bois de chauffage est coupé souvent dans des endroits qui sont concentrés soit près des chemins ou près des habitations, ce qui fait en sorte qu'il y a une diminution, je dirais, assez marquée du bouleau blanc, qui est l'essence principale que les gens
1910 utilisent comme bois de chauffage. Donc, que les analyses soient faites pour être certain que les bois qui seront coupés là soit uniquement dans le but d'améliorer l'habitat faunique et s'assurer que ça n'engendrera pas de diminution de la biodiversité.

1915 Les véhicules motorisés sur l'eau. Il est reconnu que les moteurs à deux temps rejettent dans l'environnement 15 fois plus d'hydrocarbures que les autres moteurs à quatre temps et, naturellement, ils rejettent aussi une quantité énorme d'huile et d'autres polluants.

1920 Donc, le REVE recommande donc que les moteurs à deux temps soient rapidement interdits sur les plans d'eau naturellement et que des incitatifs soient mis en place pour accélérer leur remplacement par des moteurs à quatre temps qui sont moins polluants; que la limite de puissance des hors-bords soit établie en fonction des dangers qu'ils représentent pour l'érosion des berges, le dérangement causé à la faune, la pollution de l'eau et la pollution sonore. De plus, nous recommandons qu'un zonage des aires de nidification de la sauvagine et autres oiseaux riverains soit déterminé pour minimiser le dérangement de cette faune.

1925 Pour ce qui est des motomarines, qui sont des engins et des véhicules polluants, bruyants et qui causent un dérangement énorme à la faune et à la flore, le REVE recommande d'interdire les motomarines sur tous les plans d'eau des aires protégées.

1930 Sur le territoire, les véhicules tout-terrain, les 4 X 4, les autres véhicules motorisés, le REVE recommande que l'utilisation des véhicules motorisés soit restreinte aux chemins identifiés à ces fins et qui possèdent la capacité portante afin de minimiser leur impact négatif sur le milieu.

1935 Autres utilisations, qui est la chasse, la trappe, l'observation de la nature, la raquette, le ski de fond, le REVE recommande que ces activités-là puissent continuer dans le respect du milieu et de la biodiversité en autant que celles-ci ne causent pas de préjudice à la faune et à son habitat.

1940 Enfin, le REVE recommande de maintenir les activités traditionnelles des Anishinabe, les Algonquins, sauf si celles-ci menaceraient la survie d'espèces en danger ou affecteraient de façon négative la biodiversité du milieu.

Il y a quelques recommandations spécifiques, spécialement pour le territoire Sabourin. Le petite troupeau relique de caribous de Val d'Or est menacé de disparition à court terme si rien n'est

1945 fait pour renverser la vapeur. Le déclin s'est accéléré depuis 1984 quand le ministère des Ressources naturelles a accordé aux compagnies forestières le droit de coupe à l'intérieur d'un territoire de 1 200 km².

1950 Le déboisement, en plus de détruire le couvert forestier, créa des ouvertures dans ce territoire que les prédateurs à quatre pattes et à deux pattes s'empressèrent d'utiliser pour y récolter la moitié du troupeau qui était déjà en danger. Ces ouvertures ont aussi créé des endroits idéals pour les motoneiges et VTT qui naturellement, eux, à leur tour, dérangent encore beaucoup.

1955 Ça fait que le REVE recommande d'agrandir le territoire qui était le territoire original de 1 200 km² originalement en 1984. Et une carte est fournie, qu'on va vous redonner à la fin.

LE PRÉSIDENT :

1960 Merci, messieurs. J'avais justement une question à cet effet-là. Est-ce que c'est la carte qu'on retrouve dans le document de consultation du ministère de l'Environnement?

M. HENRI JACOB :

1965 En fait, c'est une carte qui a été publiée, dans ce temps-là c'était Loisirs, Chasse et Pêche. Et ça couvre à peu près ce qu'on voit dans votre document de consultation qui est en pointillé. C'est à peu près le même.

LE PRÉSIDENT :

1970 D'accord. Écoutez, je ne veux pas voler le punch des autres mémoires pour les trois autres séances, mais je vais quand même le dire, vous n'êtes pas loin d'être les seuls à être en accord avec un seul conseil de conservation. Qu'est-ce qui motive votre position?

1975 **M. HENRI JACOB :**

1980 En fait, ce qu'on a dit, c'était que pour la première année, nous, on pense qu'on devrait aller de cette façon-là et que les gens du milieu puissent se pencher pour analyser durant la première année la composition et faire des recommandations en ce sens. Parce qu'on pense, nous, qu'il ne faut pas multiplier le nombre de conseils de conservation parce que tantôt on va avoir...

1985 Il y a déjà, je pense, 8 nouveaux sites juste dans la région de Val d'Or et Rouyn qui vont être présentés dans l'année prochaine comme aires protégées et on va finir par épuiser le nombre de bénévoles en Abitibi.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends l'idée, mais si on a...

1990

M. HENRI JACOB :

En fait...

1995

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, finissez, puis je vais venir avec ma question après. Excusez-moi.

M. HENRI JACOB :

2000

En fait, ce qu'on dit, c'est que ce premier comité-là, lui qu'il fasse des consultations à travers la population, les gens concernés, pour voir justement quelle serait la meilleure façon de gérer ces choses-là.

2005

On pense qu'il devrait y avoir au moins un conseil principal, que lui fasse les recommandations qui seraient générales à toutes les aires protégées qui vont être établies - on parle toujours de réserves de biodiversité - et qu'il y a peut-être des sous-comité qui pourraient se pencher sur des problèmes spécifiques à chacune des aires. Donc, il pourrait y avoir un sous-comité, à notre point de vue, qui serait le comité Sabourin ou le comité peut-être Vaudray et Joannès et qui, lui, pourrait se réunir peut-être pas souvent mais quand il y aurait des projets qui seraient spécifiques à ces territoires-là.

2010

LE PRÉSIDENT :

2015

En tout cas, je ne veux pas faire l'analyse sur le banc non plus, on pourrait voir beaucoup de scénarios. Mais ce soir, il y a quelqu'un au moins qui nous a dit que déjà, avec le comité, il se sentait comme plus loin de la prise de décision.

2020

Avec ce que vous proposez, il n'y a pas un risque que les citoyens, les utilisateurs, les villégiateurs se sentent encore plus loin de la prise de décision?

M. HENRI JACOB :

2025

En fait, il faut savoir que ces comités-là sont simplement consultatifs, ils font des recommandations. Ça reste que c'est le ministère de l'Environnement qui, lui, est le vrai gestionnaire, en fait, de ces aires protégées là. Et dans ce sens-là, c'est comme j'ai dit tantôt, c'est que les gens vont peut-être se sentir un peu loin.

2030

Mais ici présentement en région, je siège sur à peu près une vingtaine de comités multiresources et etc., nommez-les, bassin versant. Il vient un temps, c'est qu'on... et souvent, le problème, c'est qu'on commence à avoir de la misère à réunir les gens. Ça fait que plus qu'on

va faire de comités, plus ça va être dur, donc, ce sera dur à se rencontrer. Donc, ça ne sera pas efficace d'avoir des comités partout pour simplement avoir des comités.

2035 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, je suis parfaitement d'accord avec vous, mais on dépasse le cadre de l'analyse du projet.

2040 Des incitatifs pour changer les moteurs à deux temps par des quatre temps, c'est quoi? Ils viennent d'où? Comment on fait?

M. HENRI JACOB :

2045 Bien, naturellement, la première des choses, je pense qu'il y aurait besoin d'une bonne sensibilisation de la population, la première des choses qu'il y aurait à faire.

2050 Deuxièmement, il pourrait y avoir une réglementation qui serait faite en sorte que, naturellement si t'as un moteur, je dirais, moi, c'est un moteur deux temps, exemple, au début, tu pourrais limiter peut-être un 15 forces. Et un moteur à quatre temps, tu pourrais facilement aller multiplier par trois fois, un 45 forces, qui polluerait encore moins. Ça fait que probablement que simplement dire que tu peux avoir un moteur plus puissant si t'as un moteur à quatre temps, ce serait déjà un incitatif à utiliser.

2055 Et d'ailleurs, un autre incitatif et qui est facilement prouvable, c'est que c'est deux fois plus économique. En plus de pas polluer, il est deux fois plus économique. Puis quand tu touches à l'économie, bien, là, c'est plus facile à convaincre les gens.

LE PRÉSIDENT :

2060 D'accord. Vous avez aussi des préoccupations à l'égard de la récolte du bouleau blanc. Mais en fait, bon, c'est parce qu'il y a des règles qui font que pour autoriser, ça prend un secteur d'une certaine superficie, etc. Mais on pourrait envisager, par exemple, de changer les règles pour faire, je ne sais pas, moi, de la foresterie jardinée ou quelque chose comme ça pour les résidants. Est-ce qu'à ce moment-là, vous avez encore les mêmes réticences ou préoccupations?

M. HENRI JACOB :

2070 En fait, souvent la question de la concentration se fait. Et l'exemple, c'est que les gens qui vont utiliser soit une motoneige ou un VTT vont couper les arbres qui ont à peu près un maximum de un pied. Ils vont laisser les arbres qui sont, eux autres, assez vieux, qui vont mesurer deux pieds de diamètre, trois pieds de diamètre à la souche, ils vont les laisser debout.

2075 S'il y avait des incitatifs dans le sens de dire peut-être qu'il faut que tu prennes une certaine quantité, des arbres probablement marqués, une certaine quantité pourrait être des gros arbres, d'autres des moyens, d'autres des petits. Ce serait déjà moins nocif, à mon point de vue, pour la biodiversité.

2080 Le problème présentement, c'est qu'on enlève tout ce qui est à peu près un arbre d'une cinquantaine d'années. Et à partir de là, naturellement, il n'y en aura plus après ça. Et d'ailleurs, il y a plusieurs secteurs, c'est pour ça que le ministère commence à avoir de la difficulté à trouver des endroits pour trouver du bois de chauffage parce que la régénération est presque toute ramassée quand elle a 30, 40 ans.

2085

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Pour ce qui est de la rationalisation des chemins, des sentiers, bon, vous dites que ça devrait être fait. J'ai deux questions par rapport à ça. Qu'est-ce que vous entendez par «les impacts cumulatifs» des chemins?

2090

M. HENRI JACOB :

En fait, le nombre de chemins... Nous, on s'est promenés sur le territoire, on s'est loué un 4 X 4, puis on a roulé sur tous les chemins qui étaient carrossables, puis on a regardé le nombre de chemins qui sont soit des trails pour le trois roues ou quatre roues et même des 4 X 4, et c'en est effarant. Et on sait que simplement les chemins qui sont utilisés souvent vont séparer l'habitat. Et je pense que c'est ça, c'est un des inconvénients qu'il y a, c'est qu'on morcelle continuellement les habitats. Et à notre point de vue, ça, c'était un des problèmes.

2100

Et en ayant des chemins qui ne sont pas sur des territoires qui ont la capacité portante, par exemple les territoires comme les tourbières ou des territoires où le sol est très mince, ou les territoires comme dans le cas du caribou où on a vu que sur les territoires de roche, où est-ce qu'il y a beaucoup de lichen à caribou, bien, tu as des VTT qui passent là-dessus, et un coup que c'est passé, bien, c'est fini. C'est 50 ans avant qu'ils retrouvent d'autre lichen. Ça fait qu'on pense qu'il y aurait une rationalisation importante à faire sur les chemins et qu'ils soient bien délimités pour que les gens puissent s'en tenir.

2105

LE PRÉSIDENT :

2110

Mais est-ce que c'est avec délimitation aux accès aux différents camps et autres chalets où on maintient ça? Comment on implique les usagers? D'abord, est-ce qu'on le fait, puis comment on le fait?

2115

M. HENRI JACOB :

Naturellement, il y a toujours la question de la sensibilisation. Mais ce qu'on a remarqué sur le terrain, c'est que des fois pour aller à un camp de chasse, il peut y avoir quatre ou cinq

2120 trails qui étaient utilisées. Et souvent, les gens vont prendre le chemin le plus court la première fois. Ils s'aperçoivent que soit qu'ils restent pris ou ils ont des problèmes de circulation, ils vont changer de trail. Il n'y a pas d'analyse qui est faite du territoire pour être sûr que le chemin soit sur un... que le territoire ait la capacité portante d'utiliser ces véhicules-là.

2125 Ça fait que si déjà, je pense, si on expliquait aux gens que vous pouvez vous rendre à votre camp de chasse par tel accès qui serait identifié, je pense que ça ne serait pas trop dur de faire comprendre aux gens que c'est à leur avantage. Ça ne détruit pas le territoire, ça ne détruit pas l'habitat, puis ils peuvent se rendre pareil du point A au point B.

LE PRÉSIDENT :

2130 Merci beaucoup. Je vous remercie, messieurs.

M. HENRI JACOB :

2135 Bienvenue.

M. YVAN CROTEAU :

2140 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2145 Alors, j'appelle maintenant monsieur Louis Imbeau pour la Société du loisir ornithologique de l'Abitibi. Alors, bonsoir, monsieur Imbeau.

M. LOUIS IMBEAU :

2150 Bonsoir! Ça me fait plaisir de présenter le mémoire de la Société de loisir ornithologique de l'Abitibi, qui est plus connue par son acronyme la SLOA.

2155 Donc, moi, je suis membre du conseil d'administration et c'est un mémoire qui a été adopté, qui a été vu par tous les membres du conseil d'administration, qui a été adopté récemment.

2160 Donc, premièrement, qu'est-ce que la SLOA? Ce n'est pas quand même un organisme qui est très, très connu de tout le monde ici, j'imagine, dans la salle. C'est un organisme qui n'est pas à but lucratif. Ça a été créé au début des années 80 par un groupe de personnes qui étaient passionnées d'oiseaux. À l'heure actuelle, le membership, ça varie d'année en année mais, règle générale, on oscille toujours à près d'une centaine de membres. Donc, ça varie entre 80 et 100 personnes, et leur appartenance, c'est un peu partout en Abitibi sur tout le territoire de la région.

2165 Donc, notre club comme tel regroupe à peu près une centaine de personnes. On est aussi membre d'un réseau québécois d'ornithologues, qu'on appelle l'AQGO, qui, cet organisme-là, regroupe au Québec environ 5 000 membres.

2170 Les objectifs de notre groupe tels qu'ils ont été définis dès la fondation, premièrement, c'est de promouvoir le loisir ornithologique dans la région, puis surtout de favoriser le regroupement et l'association des gens qui sont intéressés à ce loisir-là.

2175 Deuxième objectif qui est très important pour nous, c'est d'organiser des activités sur le terrain qui permettent aux membres et aux non-membres, aux gens en général, de mieux connaître et de découvrir les oiseaux qu'on retrouve en région. Donc, il y a des activités qui sont organisées partout, dans les quatre coins de la région.

Troisième objectif, c'est d'amasser le plus de connaissance possible sur les espèces qu'on retrouve ici en Abitibi. Et ça, ça se fait par l'entremise d'un programme qui est fait à l'échelle du Québec.

2180 Il y a des feuillets d'observations quotidiennes. Donc, les ornithologues amateurs qui se promènent sur le terrain, ceux qui le souhaitent remplissent des feuillets d'observation, où ils indiquent les lieux où ils ont observé, le plus précisément possible, le nombre d'heures qu'ils ont passées à observer, puis ils indiquent les espèces qui ont été vues et reconnues dans ce secteur-là. Donc, ces feuillets-là sont informatisés régionalement.

2185 Donc, toutes les observations faites sur le territoire de l'Abitibi, on a, en l'occurrence, moi qui est responsable de la gestion de cette banque-là, donc on administre au niveau régional, mais toutes les observations sont transmises aussi à un fichier québécois qu'on nomme *Étude des populations d'oiseaux du Québec*. Donc, ça sert vraiment, entre autres, à certaines études scientifiques et à mieux connaître les oiseaux du Québec.

2195 Les deux derniers objectifs, c'est vraiment de sensibiliser les gens à la protection et à la conservation du milieu naturel, ce qui fait qu'évidemment on a un intérêt versus les aires de biodiversité projetées, et aussi de collaborer avec les individus ou les groupes qui font des études ornithologiques.

2200 Donc, d'une façon générale, quelle est la position de notre organisme face aux cadres de conservation et de gestion qui sont proposés. On n'a pas vraiment de critique importante à faire. On accueille de façon très favorable la création de ces deux aires protégées là dans les secteurs de Rouyn-Noranda et de Val d'Or, surtout compte tenu la faible portion du territoire qui est protégée en Abitibi-Témiscamingue.

2205 Puis effectivement, comme je vous disais, un de nos objectifs, c'est vraiment de sensibiliser les gens à la protection et à la conservation du milieu naturel. Donc, il est certain qu'on était tout à fait en accord avec les grandes lignes qui ont été présentées récemment.

2210 Dans le document de référence qui a été vu par les gens, qui a été émis pour consultation publique, il y avait un portrait de différentes ressources, dont les ressources au niveau de l'avifaune, des oiseaux. Ce portrait-là a été basé en partie sur les observations que les membres de notre club ont faites.

2215 Entre autres, dans le secteur Vaudray et Joannès, on avait déjà 80 feuillets d'observation qui totalisent plus de 200 heures, ce qui a permis de dresser la liste des espèces observées sur le territoire. Et on sait qu'il y a au moins 116 espèces, c'est quand même un bon nombre, vu que l'Abitibi compte entre 200 et 250 espèces environ régulières sur son territoire.

2220 Dans le cas du secteur du lac Sabourin, on a beaucoup moins d'information. C'est un secteur qui est moins, si on peut dire, couru à l'heure actuelle par les ornithologues, mais on avait quand même une vingtaine d'heures d'observation dans nos fichiers, pour un total de 44 espèces.

2225 Le portrait qui a été présenté dans le document était très bon. Mais la raison pour laquelle je suis ici ce soir, c'est qu'on voulait quand même signaler qu'il y avait d'autres espèces, dont on ne fait pas vraiment mention dans le document, et qui sont quand même d'un intérêt régional et même provincial.

2230 La première espèce, c'est une espèce qui n'est pas très fréquente au Québec, c'est le tétras à queue fine. C'est une espèce qui est plus dans le centre et l'ouest du continent. Le Québec, on est vraiment à la limite est de sa distribution. Et dans la province, on en retrouve uniquement dans la région nord du Québec et en Abitibi. En Abitibi, les secteurs du sud de la région, lac Sabourin, lac Joannès, c'est vraiment les secteurs les plus au sud connus de sa répartition au Québec.

2235 C'est une espèce, on le voit sur la photo, qui est assez particulière parce que, au printemps, les mâles se regroupent, ils font des parades. C'est ce qu'on voit ici dans la photo. Et comme c'est une espèce qui est rare au Québec, il y a des gens de partout dans la province qui viennent en Abitibi spécifiquement pour voir cette espèce-là, parce qu'il n'y a pas d'autres endroits où on peut la trouver au Québec.

2240 Dans les aires de biodiversité projetées, on sait que dans le secteur de Vaudray et Joannès, on a deux mentions dans un brûlis à l'est du lac Vaudray. C'est des mentions récentes qui datent du 5 et 11 novembre 2002 par Réjean Deschênes, Caroline Gagné. Ça cadre avec l'habitat de l'espèce, qui est les milieux récemment perturbés. Donc, en milieu naturel, c'est souvent des brûlis.

2250 Dans le secteur du lac Sabourin, on a aussi une mention un peu plus ancienne, en 97, de six individus. Par contre, l'habitat du secteur du lac Sabourin où il y a beaucoup de tourbières, ça pourrait être considéré un très bon endroit pour cette espèce-là en région. Donc, il y a vraiment, à notre avis, c'est un élément qu'on voulait souligner, qui n'était pas assez mentionné dans le document de consultation.

2255 Puis une autre espèce intéressante qui était mentionnée dans nos registres, c'est la paruline à gorge grise, donc un petit oiseau pas très connu, là aussi à l'échelle du Québec, qui atteint sa limite est dans la région en Abitibi, nord du Québec jusqu'au Saguenay-Lac Saint-Jean vers l'est. Et dans le secteur du lac Joannès, en 76, il y a un nid de cette espèce-là qui a été trouvé au bord du lac. Et jusqu'à ce jour, ça se trouve être la seule mention d'un nid confirmé qu'on a au Québec, parce que c'est une espèce qui est vraiment assez rare.

2260 Donc, encore là, comme c'est une espèce qu'on retrouve surtout dans, entre autres, l'épINETTE grise, c'est certain que le secteur du lac Joannès présentement, on le voit, il y a moins de 1 % du territoire qui est constitué d'épINETTE grise, ce n'est peut-être pas un habitat primordial pour l'espèce. Ce serait intéressant de vérifier si elle est toujours présente, mais on a quand même des données qui indiquent qu'elle a déjà été présente sur le territoire de la réserve actuelle.

2265 En plus de ça, il y a beaucoup d'espèces qui sont des espèces qui ne sont pas rares en Abitibi-Témiscamingue, des espèces associées à la forêt boréale résineuse, qui, à notre avis, en tout cas, peuvent être un attrait intéressant pour les ornithologues qui pourraient même venir de l'extérieur de la région.

2270 Donc, on en a plusieurs ici qui sont exposées: le bec-croisé bifascié, deux espèces de pic boréaux, pic à dos noir, pic à dos rayé. En passant, ces espèces-là sont très dépendantes d'arbres morts. Donc, au niveau de la biodiversité, la conservation d'arbres morts a une importance pour ces espèces-là. Mésange à tête brune, tétras du Canada, donc des espèces qui ne sont pas très rares ici, mais qu'au moins les aires projetées permettent de conserver un échantillon d'habitat représentatif de ces espèces-là.

2280 Donc, je peux déjà conclure en disant que, bon, considérant le peu d'aires protégées qu'il y a en Abitibi-Témiscamingue, l'ajout de ces deux zones-là, ça permet d'avoir des sites représentatifs. En tout cas, ça ajoute un peu à ce qu'on a déjà. Mais on voulait quand même mentionner qu'il y a des espèces rares à l'échelle du Québec, qu'on sait qui se retrouvent dans la réserve. Ce serait intéressant s'il y a un programme d'acquisition de connaissances de cibler plus spécifiquement ces espèces-là, voir où on les retrouve, si elles sont abondantes ou plus rares dans les réserves.

2285 Donc, effectivement, le potentiel ornithologique, il est intéressant, mais il est encore peu connu surtout dans le cas du lac Sabourin qui n'est pas très... dont on a peu de données présentement, et que la richesse de ces sites-là est probablement beaucoup plus grande que ce qu'on connaît à l'heure actuelle.

2290 Donc, voilà, merci. Je suis prêt à répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT :

2295 Merci, monsieur Imbeau. Vous soulevez la présence de ces espèces à ces endroits-là, mais est-ce qu'elles sont spécifiques, est-ce qu'elles permettent de caractériser ces endroits-là, ou vous en avez ailleurs dans vos feuillets, est-ce qu'on les retrouve ailleurs dans la région ou...

M. LOUIS IMBEAU :

2300 Dans le cas du tétras à queue fine, c'est une espèce qu'on retrouve, comme je vous disais, souvent en milieu naturel, c'est des brûlis, des champs abandonnés dans certains cas et même dans des coupes forestières récentes, des aires en régénération ouvertes dans les coupes forestières. Par exemple, dans le nord du Québec, il y a quelques secteurs qu'on connaît où l'espèce est présente.

2305

 Par contre, comme on sait qu'il y a beaucoup d'ornithologues qui viennent spécifiquement en région pour les voir, il y a notamment le secteur de Barraute qui est intéressant pour ça, il y a un secteur qui est connu où il y a un ou deux couples à chaque année, il y a des gens qui viennent de Montréal, de Québec spécifiquement pour les voir.

2310

 S'il s'avérait que dans la réserve, par exemple, Sabourin, Vaudray et Joannès, on connaissait mieux les sites où elles se retrouvent, ça deviendrait un attrait intéressant pour ces réserves-là.

2315

LE PRÉSIDENT :

 C'est dans ce sens-là.

M. LOUIS IMBEAU :

2320

 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2325

 D'accord. Quand vous mentionnez vos feuillets d'observation, si j'ai bien compris, ils sont un peu similaires à ce qui s'était fait pour l'Atlas des oiseaux nicheurs ou je suis à côté de la piste?

M. LOUIS IMBEAU :

2330

 Non, c'est bien. L'Atlas, c'est un programme ciblé de cinq ans où le Québec était divisé en parcelles de 10 km², qui a été couvert assez systématiquement.

2335

 Les feuillets, c'est un programme qui date depuis les années 70, environ. Donc, c'est toutes les saisons, été, hiver. Ce n'est pas seulement les oiseaux nicheurs. Donc, ça nous permet d'avoir un portrait de l'avifaune.

LE PRÉSIDENT :

2340 D'accord. Donc, ça, depuis que c'est compilé, ça ne correspond pas à une période en particulier.

M. LOUIS IMBEAU :

2345 On a des feuillets en Abitibi depuis l'année 70, environ. Et puis on a, à l'heure actuelle, près de 10 000 feuillets. On est à 9 000 quelque chose. Ça croît de façon assez exponentielle, à mesure que les ornithologues dans la région remplissent des feuillets. Donc, la connaissance du territoire s'améliore d'année en année. Mais c'est un grand territoire peu habité, donc, c'est sûr qu'on a beaucoup de lacunes dans nos connaissances de l'avifaune régionale.

2350 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie beaucoup, monsieur Imbeau.

M. LOUIS IMBEAU :

2355 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2360 J'appelle maintenant monsieur James Papatie, s'il vous plaît, pour Les Anicinapek de Kitcisakik. Bonsoir, monsieur Papatie!

M. JAMES PAPATIE :

2365 Bonsoir, monsieur le président. Pour ceux qui ne le savent pas dans l'audience, mon nom est Jimmy Papatie, je suis le chef de la communauté Anicinapek de Kitcisakik.

2370 Kitcisakik, c'est la dernière communauté, au Québec en tout cas, à vivre dans des conditions d'extrême pauvreté. On est situés dans le parc La Vérendrye, à peu près à 87 kilomètres au sud de Val d'Or, donc entre Val d'Or et le lac Sabourin quand on regarde une carte.

On est 386 membres inscrits sur la liste de bandes selon la loi fédérale, la *Loi sur les Indiens*, et on occupe présentement deux établissements: un qu'on appelle nos campements d'été, qui sont situés sur le bord du Grand-Lac-Victoria, et l'autre aux abords du barrage Dozois.

2375 La communauté occupe un territoire aussi, ça dépend des cartes qu'on utilise. D'ailleurs, on a déjà soumis à la commission des cartes qui concernent l'occupation traditionnelle du territoire de Kitcisakik. Sinon, on pourrait vous les fournir aussi.

LE PRÉSIDENT :

2380

Oui, on validera ça.

M. JAMES PAPATIE :

2385

Et on occupe présentement une trentaine de territoires qui couvrent à peu près, chacun, 200 km². Puis la plupart de ces territoires-là, aujourd'hui, sont situés à l'intérieur du parc La Vérendrye. Puis bon nombre de nos gens vivent encore quand même de la chasse, de la pêche puis de la trappe.

2390

Puis je vais vous citer que selon la *Food and Agriculture Organization of the United Nations*, pour vivre d'une manière traditionnelle, chaque personne aurait besoin de 26 km² de territoire de forêt naturelle pour pouvoir vivre.

2395

Pour les gens aussi et pour la commission, je pense que c'est important pour connaître l'histoire du peuple algonquin, je vous recommande de lire le livre qui vient de sortir, il n'y a pas longtemps, qui est intitulé *Terra incognita des Kotakoutouemis*. Et pour connaître celui de Kitcisakik, ma communauté, je vous invite à lire *Au pays des peaux de chagrin*, qui ont été publiés récemment par les presses de l'Université Laval, puis en collaboration avec le Musée canadien des civilisations.

2400

J'aimerais aussi rappeler que les gens, quand on parle d'un projet de biodiversité, ce projet-là se fait encore sur un territoire algonquin qui n'a pas été cédé d'aucune manière que ce soit, puis que la préservation de ces droits autochtones là pour Kitcisakik, en tout cas pour nous, c'est primordial.

2405

Si on cherche dans l'histoire une réglementation, même un traité qui aurait été fait, vous n'en trouverez pas, pour la simple raison que ces terres-là, selon les cadres internationaux qui existent, les lois internationales, ça reste quand même un territoire qui appartient au peuple algonquin. Même si on constate ce fait-là aujourd'hui, ça n'a jamais permis au peuple algonquin d'avoir un accès équitable aux ressources, puis encore moins de participer au processus de décision qui concerne la gestion du territoire.

2410

Donc, vous comprendrez sûrement qu'on a une méfiance, qui est tout à fait naturelle, à chaque fois qu'il y a des projets qui sont annoncés par le gouvernement. Donc, je vous donne l'exemple de la biodiversité, de la réserve. Puis à chaque fois aussi, on a tout le temps eu des contrecoûts, chaque fois que le gouvernement organise quelque chose.

2415

2420

Je vais vous citer quelques exemples vite. La construction du chemin de fer en 1920, ça a amené les premiers colons; la route 117 en 1939, qui a amené encore d'autres colons; puis la création de la réserve faunique La Vérendrye, qui a tout simplement restreint nos activités; la création du barrage Dozois; puis en plus, tous les autres réservoirs qui existent sur le territoire. Puis on se dit, aujourd'hui, que la voix de la communauté est passée sous silence, puis on a vu notre territoire considérablement qui a été détruit aussi à travers ça.

2425 Aujourd'hui, on parle d'un exercice de créer une réserve de biodiversité, puis on se dit
que si cet exercice permet la pleine participation de la communauté à la gestion de ces territoires,
tout en garantissant l'intégrité de nos droits et la poursuite des activités traditionnelles, nous
assisterons peut-être à un point marquant de notre histoire. On dit, pour une des rares fois,
maintenant on se sent inclus quand c'est le temps d'adresser nos points de vue.

2430 Puis si on parle des questions sur les impacts possibles d'une réserve de biodiversité sur
les droits ancestraux des Algonquins, j'imagine qu'il y a eu une question qui a été posée au
ministère, puis le ministère, en principe, ils disent qu'ils reconnaissent nos activités traditionnelles
puis qu'elles doivent être à l'intérieur, dans la mesure où est-ce qu'il y a des ententes qui vont être
2435 convenues, puis qui pourraient valoriser aussi le maintien à des fins communautaires, rituelles ou
alimentaires, l'occupation même de ce territoire-là.

 Et le ministère aussi favorise une position d'accommodement dans ce dossier. Il serait
prêt à créer la réserve de biodiversité du lac Sabourin, tout en maintenant les droits ancestraux
2440 des Algonquins. Cependant, la définition de ces droits relèvent d'une négociation qui va se faire à
trois niveaux. Politiquement, ça doit se faire.

 Ce qu'on recommande, en tout cas Kitcisakik, c'est qu'on demande au BAPE, mêmes
aux gens, aux intervenants, aux élus, même aux citoyens de soumettre aux deux paliers de
2445 gouvernement des lettres explicatives sur l'importance d'accélérer le processus de négociation qui
permettrait de clarifier les droits ancestraux, mais aussi, qui va faire aussi que les efforts de
conservation soient justement répartis entre nos deux nations et que des engagements durables,
à long terme, puissent être pris par les parties pour garantir le respect des réserves de biodiversité
de façon permanente.

2450 Et pour nous, quand on parle du projet d'aires protégées du lac Sabourin, c'est sûr que ça
a toujours soulevé une préoccupation qu'on a depuis longtemps, dans le sens que, pour nous, le
territoire qu'on parle, c'est notre garde-manger. Et pour nous, si ce projet-là peut permettre aussi
de freiner la coupe systématique de nos forêts, bien, je pense qu'il est donc naturel pour nous de
2455 soutenir une telle démarche de conservation.

 Nos aînés de la communauté nous rappellent souvent, régulièrement que nous devons
nous préoccuper de l'héritage des générations à venir. Nous partageons aussi les inquiétudes des
écologistes et des groupes scientifiques sensibles à la disparition des espèces. Notre mode de
2460 vie, notre langue, notre culture prennent tout leur sens dans un environnement sain que nous
désignons souvent, nous, dans notre langage comme le *Jardin des Algonquins*, notre jardin,
puis qu'on est disposés à partager avec nos voisins allochtones notre vision de ce que devrait être
un gardien de la terre. Nous croyons fermement aussi que le peuple algonquin possède une
expertise particulière et complémentaire aux Allochtones désireux de faire avancer cette cause.

2465 Nous travaillons actuellement aussi à définir un code de conduite pour nos chasseurs,
pêcheurs, trappeurs pour qu'ils n'oublient pas leur responsabilité première d'être les gardiens de la

2470 terre. Dans les acétates qu'on a vu passer ces dernières heures, on a noté souvent la question du braconnage. Et ça, on ne nie pas que certains de nos membres aujourd'hui prennent leurs droits d'une façon abusive et ils sont en train tout simplement de vider la ressource, et ça nuit à l'image du peuple algonquin. Et ce qui nous fait dire que la santé de la planète est entre les mains de tous les peuples de la terre.

2475 Ma communauté entend bien apporter sa modeste contribution. En effet, suite à une consultation qu'on a effectuée en 97, nos membres souhaitent au moins soustraire 25 % du territoire aux activités industrielles. Donc, pour chaque territoire qu'on parlait, au moins 25 % doit être préservé pour notre subsistance mais aussi pour l'héritage de nos enfants. Puis le travail du comité forêt chez nous a d'ailleurs identifié quatre territoires proposés par la communauté, puis que nous accordons une valeur écologique et culturelle. On espère que ces propositions
2480 faciliteront l'identification d'un réseau d'aires protégées de qualité, témoins vivants de la fertilité de notre mère la Terre, AKI.

Et je pense aussi la relation écologique de l'Anicinapek et le territoire. Je pense que depuis le contact avec l'étranger, depuis les colons puis jusqu'à aujourd'hui, c'est sûr que notre
2485 rapport par rapport à la terre a été modifié. Cependant, nous, Kitcisakik, ma communauté, on entend retrouver notre place avec dignité par un effort de reconstruction sociale et de guérison de la terre avec la modernité aussi. On est déjà engagés dans un travail de caractérisation de l'utilisation et l'occupation du territoire. Donc, quand on parle de ce projet-là, on est intéressés à le regarder et on doit faire d'autres études.

2490 Il y a aussi l'évolution des méthodes de chasse qu'on doit regarder, la fabrication d'accessoires domestiques, mode de transport qu'on doit regarder sur le territoire, la circulation de nos membres sur le territoire et la relation avec les non-Autochtones. D'une façon particulière, c'est qu'on désire assurer une utilisation, une occupation harmonieuse du territoire par nos
2495 membres afin de protéger l'héritage diversifié des ressources du territoire qui nous a été prêté.

Parce qu'elle a été seulement prêtée. Le Créateur nous a prêté la Terre, il ne nous l'a pas donnée. Et à chaque fois qu'on fait des choses sans réfléchir, on fait juste emprunter dans l'avenir
2500 de nos enfants. Et nous, on dit que le développement de Kitcisakik, si on parle d'un projet de biodiversité au lac Sabourin, et les quatre propositions qu'on a travaillées à Kitcisakik, c'est sûr que ça va jouer un rôle important. La volonté politique de la communauté est de réorganiser les pratiques d'organisation du territoire, du prélèvement faunique qui ont été grandement dérégées depuis l'arrivée de l'exploitation forestière industrielle à grande échelle. Les immenses déserts qui ont été créés par les coupes forestières et l'abondance des chemins ont engendré une perte de
2505 souveraineté, de contrôle sur nos activités.

Nous croyons, dans le fond, que l'implantation des aires protégées aura un effet
2510 bénéfique pour la communauté. Ça protégera la qualité des habitats fauniques et, par le fait même, le garde-manger de tous, les plantes médicinales. Et aussi on regarde toute la question d'ouvrir la porte du développement socio-économique qui se veut respectueux de la santé de la Terre.

2515 C'est sûr que la communauté aussi, elle travaille pour le développement. On veut bien donner de l'emploi à nos membres. Parce que Kitcisakik, comme je vous dis, c'est la communauté la plus pauvre et 90 % de nos membres sont bénéficiaires de l'assistance sociale. Ça vous donne une idée de tous les enjeux.

2520 C'est sûr aussi qu'à travers le territoire, avec l'industrie forestière, on récupère tout le bois qui est laissé par l'industrie forestière pour en faire du bois de chauffage. Puis juste pour vous donner des idées de grandeur, on brûle à peu près 20 cordes par année, pour 80 maisons, ça représente 1 600 cordes qu'on doit récupérer, du bois qui traîne dans des... puis ça, je pense qu'il faut tenir compte de ça aussi.

2525 Mais aussi, au niveau du prélèvement faunique de subsistance, ça, c'est une question souvent qui irrite. Beaucoup de gens disent: «Oui, le prélèvement autochtone, est-ce que c'est abusif? Quand est-ce qu'on va le savoir? Comment ils font? Sur quels droits ils entendent définir?»

2530 Je pense que Kitcisakik, en tout cas pour nous, on entend définir une politique de prélèvement faunique afin de mieux gérer les conditions de pratique du mode de vie traditionnel. Les membres de la communauté accordent une très grande importance sur nos activités, mais aussi sur la chasse à l'orignal. Puis quand on parle, contrairement à l'orignal, la viande de caribou, on parle du caribou de Val d'Or, mais nous, ça ne fait pas partie de notre régime alimentaire. Le caribou, ça, c'est les Cris, les Inuits qui mangent le caribou habituellement.

2535 Quand on parle du comité de gestion, on dit aussi que dans la mesure des ressources humaines et financières disponibles, on souhaiterait jouer un rôle actif dans le futur comité de gestion des réserves de biodiversité actuelles ou futures qui toucheront à son territoire.

2540 Conserver, restaurer, reprendre le rôle de gardien de notre territoire sont des objectifs prioritaires qui ont été longtemps répétés par les aînés de notre communauté. De plus en plus, on doit s'assumer, prendre le contrôle du territoire pour s'assurer de le préserver. Puis on croit aussi fermement qu'une sélection adéquate des membres du comité de gestion devrait être faite de manière à proscrire toute possibilité de conflit d'intérêt entre les participants et les objectifs de conservation.

2550 Pour en finir, je voudrais vous soumettre nos recommandations. Le Conseil des Anicinapek de Kitcisakik est d'accord avec le principe de conservation de la réserve de biodiversité du lac Sabourin. On est d'accord avec. Nous souhaitons aussi son agrandissement afin d'inclure l'aire de fréquentation du caribou. On parle de 1 200 km², tel qu'évalué par le secteur Faune du ministère.

2555 On demande aussi qu'il y ait au moins deux sièges pour représenter les communautés autochtones pour chaque comité de gestion; d'inscrire dans les règlements du plan de conservation le maintien des activités culturelles et traditionnelles sans que ça porte préjudice aux

droits autochtones reconnus et enchâssés dans la Constitution canadienne. On parle de la Constitution du Canada. La Cour suprême du Canada a reconnu nos droits et on doit les respecter. Et je pense que c'est dans cette optique-là aussi.

2560 Compléter, si possible, une partie du réseau d'aires protégées à partir du territoire de Kitcisakik. Kitcisakik dans le parc La Vérendrye, c'est un des derniers espaces verts qui, je veux dire... d'ailleurs, lors de la précédente présentation que vous avez faite, monsieur le président, on disait aussi que le parc La Vérendrye, c'est un des derniers espaces verts. Puis je pense que
2565 s'il faut considérer agrandir les réserves de biodiversité sur le territoire, je pense qu'il faudrait peut-être regarder du côté aussi Kitcisakik.

C'est aussi de permettre le développement des projets récréo-touristiques, de recherche scientifique et d'éducation autochtone compatible avec le plan de conservation. Je vous disais que nous, on a des choses à vous apprendre. On a des choses à partager avec votre culture. Mais
2570 on a aussi des choses à apprendre de votre culture, de vos scientifiques. On a des choses en commun qu'on peut mettre ensemble pour pouvoir faire des choses, dans le fond, dans le partenariat, en échangeant de l'information.

Mais aussi d'évaluer les impacts du vieillissement naturel des aires protégées sur le mode de vie anicinapek. Nous, on le sait. Depuis des millénaires qu'on trappe, puis qu'on chasse, puis on occupe un territoire, puis on sait comment la forêt, elle a vieilli autour de nous, puis comment on s'y est pris pour pouvoir s'assurer qu'on puisse faire le tour du jardin sans nécessairement briser le cycle naturel de la vie. Je pense que ça, cette connaissance-là mérite d'être enseignée, même d'être partagée avec la culture.
2575

2580 Limiter les accès aussi, accès routiers, afin de réduire la prédation naturelle et humaine et diminuer le morcellement du territoire pour la faune. De plus en plus, ça, il faut vraiment le considérer.

2585 Puis d'avoir accès à des ressources humaines et financières et adéquates pour un contrôle et une gestion efficace des aires protégées. Quand je vous dis ça, je vous donne l'exemple de juste la question des gardes-chasse. Vous avez un immense parc La Vérendrye qui est situé dans le parc et qu'on n'a même pas assez de gardes-chasse pour protéger le territoire. Ça fait que, imagine, si on parle de vouloir protéger une réserve de biodiversité avec des gens,
2590 bien, je pense que la participation autochtone sur le territoire devrait être importante.

Vous avez des gens, j'ai des membres de la communauté qui seraient prêts à regarder toute la question de jouer le rôle de gardien du territoire et de reprendre ce contrôle-là de façon à s'assurer avec les gens qui aiment la terre, en tout cas, puis qui prennent conscience que notre
2595 mère la Terre est en train de nous envoyer, dans le fond, ses derniers souffles. Si on ne l'aide pas, elle va mourir.

2600 Puis déjà, vous voyez tout ce qui se passe sur le territoire. Il ne faut plus être aveugle pour savoir que les bandes de protection, quand on est sur la 117, c'est 500 pieds chaque bord; après ça, il n'y a plus de forêt. Quand tu regardes tout ça, les cours d'eau qui sont pollués...

2605 Monsieur Croteau vous parlait de la rivière Bourlamaque. Mais la rivière Bourlamaque, quand tu la regardes comme il faut, où elle va, puis elle va, elle se dirige tranquillement à travers les autres cours d'eau directement à Kitcisakik et c'est nos enfants qui boivent l'eau du lac aussi. Il y a toute cette dynamique-là.

2610 Puis c'est pour ça que quand on regarde les projets de biodiversité, oui, il y a un certain principe que nous, on va adhérer. Quand on sait que les étrangers ont commencé à regarder que c'est important de prendre des mesures pour protéger la Terre, protéger les ressources, puis s'assurer, nous, on va adhérer, on va mettre nos ressources. Même si elles sont très limitées, on va les mettre à la disposition des gens qui aiment la Terre.

2615 C'est sûr que veux, veux pas, maintenant, à l'heure actuelle, au moment où on se parle en 2004, en tant que chef d'une communauté, je m'adresse à cette commission et je tiens à ce que les gens sachent que Kitcisakik entend reprendre sa place aussi. On ne sera jamais le peuple invisible que les gens pensent qu'on va être aujourd'hui. On refuse cette notion-là d'un peuple qui s'éteint. Puis qu'on est là, on est conscients de la valeur du territoire.

2620 Mais comme nos ancêtres ont fait, il y a à peu près cent quelques années, quand vos ancêtres, les gens qui sont venus ici, les premiers colons, mes ancêtres ont accepté de partager le territoire avec ces gens-là. Et je pense qu'aujourd'hui, en 2004, il y a assez de monde autour qui aime la Terre pour pouvoir prendre des mesures correctives pour s'assurer à ce que le massacre qui se fait présentement sur l'environnement dans lequel on vit, ça doit cesser. Et je pense que les gens qui ont des comptes à rendre à la société, à nos enfants, à notre société, 2625 bien, je pense que ces gens-là doivent s'assurer à faire amende honorable, mais aussi s'assurer à prendre la richesse qu'ils ont aujourd'hui pour investir à guérir un des derniers espaces verts de la planète.

2630 Je pense que c'est dans ce concept-là que je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2635 Merci, monsieur Papatie. On va peut-être commencer par ça. Quand vous dites que vous voulez vous impliquer puis que vous voulez mettre vos membres à contribution, tout ça, en avez-vous fait part au promoteur, aux gens du ministère de l'Environnement?

M. JAMES PAPATIE :

2640 Depuis des années, depuis je vous dirais que le ministère, même si on a des relations tendues parfois, je pense qu'ils connaissent très bien nos objectifs de développement, mais ils savent aussi très bien que ma communauté est engagée dans un processus de partenariat avec tous les gens qui sont impliqués dans la gestion du territoire. Ils sont conscients, les gens du ministère aussi, que le rôle qu'on veut reprendre par rapport à la gestion du territoire, on veut le reprendre graduellement. Puis ils sont conscients de ça. Mais ils sont conscients aussi qu'ils
2645 doivent le faire avec le peuple algonquin.

LE PRÉSIDENT :

2650 D'accord. Quand vous dites dans vos recommandations que vous voulez deux sièges pour représenter les communautés autochtones pour chaque comité de gestion, vous parlez de ceux des réserves qui vont toucher à votre territoire ou vous parlez des deux du projet du ministère?

M. JAMES PAPATIE :

2655 Dépendamment comment... un exemple je vais vous donner simple de même. Si on parle de faire une réserve de biodiversité dans le coin de Kipawa, ce serait normal qu'on consulte les communautés qui sont touchées par...

2660 D'ailleurs, quand vous allez lire *Au pays des peaux de chagrin*, vous allez voir là-dessus une carte qui est vraiment complète sur l'espace que les communautés utilisent. Puis chaque fois que vous allez avoir un projet de biodiversité, vous allez voir tout de suite dans ces cartes-là à quelles communautés vous allez vous adresser pour pouvoir le faire. Puis je pense que ces choses-là, je pense que, de plus en plus, on doit s'assumer.

2665 **LE PRÉSIDENT :**

2670 D'accord. Mais vous me faites penser justement j'ai une demande pour vous. On me dit, les analystes me disent que dans les cartes que vous avez déposées à la commission, on ne retrouve pas les quatre projets d'aires protégées.

 À part celle de Sabourin, vous en mentionnez quatre autres. Est-ce qu'il serait possible d'avoir une carte de ces quatre territoires-là ou une carte qui illustre ces quatre territoires-là?

2675 **M. JAMES PAPTIE :**

Je pense que ça va être possible. On va vous les acheminer le plus tôt possible.

2680 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Quand vous avez mentionné les cordes de bois pour le chauffage de vos maisons, est-ce que j'ai bien compris, c'est entièrement du bois récupéré?

2685 **M. JAMES PAPTIE :**

2690 La plupart du temps, on récupère tout ce que l'industrie laisse traîner sur le territoire: le bouleau, différents types d'arbres qu'on utilise pour notre chauffage. Mais aujourd'hui, sur le territoire en tout cas, je dirais 95 % de notre approvisionnement en bois de chauffage vient des résidus qui sont laissés par l'industrie. Chez nous, ça représente à peu près 1 600 cordes par année.

LE PRÉSIDENT :

2695 D'accord. Vous avez aussi une section du mémoire qui porte sur le développement de Kitcisakik, puis vous énumérez certaines choses. Est-ce qu'il y en a là-dedans qui, d'après vous, interfèrent avec le projet de réserve ou est-ce que le projet de réserve pourrait porter atteinte à certaines de vos activités ou occupations du territoire?

2700 **M. JAMES PAPTIE :**

C'est sûr, ce qu'il faut comprendre, c'est le développement de Kitcisakik, de ma communauté. Nous sommes présentement dans un cadre de discussion avec le gouvernement pour implanter un nouveau village avec toutes les infrastructures.

2705 On se dit que c'est beau d'avoir un village, un espace, mais on a besoin aussi de terre pour pouvoir subsister économiquement comme peuple. On doit mettre en place des stratégies de développement pour utiliser les ressources du territoire pour se soutenir économiquement. On ne veut pas vivre à 80 % encore de dépendance de l'assistance sociale. On doit utiliser l'ensemble du territoire.

2710 Puis je pense que si on regarde ça selon notre point de vue, je ne vois pas en quoi le fait de créer une réserve de biodiversité va porter atteinte à nos droits, dans la mesure où est-ce que les gens s'assurent qu'ils le font. Dans les livre *Au pays des peaux de chagrin*, vous allez voir là-dessus que...

2715 Je vais vous donner juste un exemple pour que vous compreniez. Je ne voudrais pas que les gens du gouvernement pensent qu'on est d'accord en mettant un projet de biodiversité, puis que les droits autochtones de chasser, trapper, tout ça, vont être exclus puis prohibés.

2720 Je vais vous donner un exemple de pourquoi je vous dis ça. Lors de la création de la 117,
ça s'appelait la route Mont-Laurier/Senneterre dans ce temps-là. En 1939, le gouvernement du
Québec a investi 2 M\$ pour construire cette route-là. Mais il s'est organisé avec les Affaires
indiennes puis le gouvernement du Canada pour exclure 10 milles chaque bord de la route. Les
2725 Autochtones ne pouvaient plus pratiquer, ils ne pouvaient plus chasser, ils ne pouvaient même
plus vivre là. Ils ont été complètement exclus par des lois, des cadres qui ont...

Et ça, je pense que juste dans le livre *Au pays des peaux de chagrin*, vous allez voir
toutes les aberrations que mon peuple a connues au cours de son histoire, puis on est encore là.
Et je pense que ça, pour nous, on sait que quand on doit mettre en place des règles pour aller
2730 chercher des ressources, on doit le faire en fonction de s'assurer qu'on ne brise pas l'équilibre. Et
ça, c'est notre partie de travail à faire comme communauté.

Parce que je vous ai dit au début qu'il y a des gens chez nous qui ambitionnent, qui vont
prélever des ressources de façon abusive, puis qui ne voudront pas partager, puis qui vont faire
2735 du braconnage pour vendre l'original à Val d'Or, vendre du poisson, caviar, puis tout ce que tu
voudras. Ils vont aller chercher ça partout. Et une des inquiétudes qu'on peut avoir dans l'avenir,
c'est est-ce que c'est possible que ces gens-là puissent se retrouver à aller faire ça dans une
réserve de biodiversité? Je pense que oui. Je te dirais que oui. Puis il faut s'assurer en tout cas
de prendre des mesures pour que... on doit éduquer nos gens.

2740 120 ans de colonisation forcée, de programmes d'assimilation, puis perte de la langue, la
culture, puis perte de responsabilité ont amené certains membres de la nation algonquine à avoir
des comportements qui sont aberrants. Mais il faut comprendre notre histoire. Et c'est pour ça
que je vous invite à lire les deux livres pour comprendre comment nous autres, on pense, puis
2745 comment nos membres qui vivent dans une situation d'extrême pauvreté arrivent à avoir des
comportements comme celui-là. Pour nous, on condamne ce genre de... comme *leader*, je ne
peux pas accepter.

LE PRÉSIDENT :

2750 Quand vous dites que les efforts de conservation soient justement répartis entre les deux
nations, qu'est-ce que vous entendez?

M. JAMES PAPTIE :

2755 Bien, il y a des choses que votre société a faites pour protéger des espèces ou protéger
des qualités de vie ou même protéger l'environnement, il y a des choses que vous faites avec
succès, puis il y a des choses que vous faites avec des échecs, ça n'a vraiment pas d'allure. Et
nous autres aussi, on a des...

2760

LE PRÉSIDENT :

Juste un exemple frappant. Avez-vous quelque chose?

2765 **M. JAMES PAPATIE :**

Je vous dirais, si je vous disais que je serais prêt à échanger tant de mes droits pour un environnement plus propre. Je vous donne cet exemple-là.

2770 Je pense que je vous dirais, la réserve faunique La Vérendrye, si, demain matin, les gens de l'industrie forestière puis les gens qui aiment la Terre s'organiseraient puis investiraient à rétablir l'équilibre de la réserve, puis qu'on reconstruirait le jardin pour nos enfants futurs avec nos connaissances puis les vôtres, je pense qu'on serait capable d'arriver à faire un beau projet de société dans l'avenir, puis dire que: «Oui, les gens de l'Abitibi ne sont pas si cons que ça, là. Ils sont capables de penser que le territoire, l'état du territoire a tellement été brisé, l'équilibre a été tellement perturbé, qu'ils ont pris les dispositions.»

2780 Puis je pense que la connaissance. Nous, on a des connaissances millénaires, mais il y a aussi les connaissances scientifiques de vos chercheurs qui sont là, qui nous amènent un point de vue qu'on est d'accord avec certains de leurs principes, et je pense que si on arrive à mettre tout ça, ce beau monde-là ensemble, puis qu'on présente un projet dans l'avenir pour nos enfants puis pour les générations futures, je pense que, en principe, tout le monde va adhérer à ça.

LE PRÉSIDENT :

2785 D'accord. Une petite dernière pour finir. Quand vous parlez du 26 km² de territoire de forêt pour survivre de manière traditionnelle, est-ce que ça vaut pour la forêt boréale?

M. JAMES PAPATIE :

2790 J'imagine que oui. Parce que tu vois, il y a un trappeur chez nous qui a occupé une partie du territoire en bas de la rivière Camitogama, puis ce trappeur-là n'avait pas tous les outils. Il n'avait pas de motoneige, il n'avait pas... puis pour l'hiver, il a été capable de subsister en marchant en raquette et en chassant, tout ça, sur un territoire qui ne fait même pas 26 km².
2795 Aujourd'hui, il ne serait pas capable de le faire compte tenu que le même territoire, 80 % de son territoire a été rasé complètement. Il y a un désert, là, en arrière de sa maison.

2800 L'image qu'on a vue dans les journaux, même l'image que les gens voient des fois que l'industrie est même capable d'aller chercher le poteau de corde à linge qui est... tu sais? Il a connu ça. Ça fait que c'est un mode de vie aussi.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Je vous remercie beaucoup, monsieur Papatie.

2805

M. JAMES PAPATIE :

Merci.

2810

LE PRÉSIDENT :

Merci. On va se faire une petite pause. Il y a encore, je pense, il reste deux inscriptions et puis un droit de rectification. Mais on va prendre une petite pause pareille, on revient dans une dizaine de minutes.

2815

SUSPENSION DE LA SÉANCE

* * * * *

REPRISE DE LA SÉANCE

2820

LE PRÉSIDENT :

J'appellerais maintenant monsieur Marcel Perron. Bonsoir, monsieur Perron.

M. MARCEL PERRON :

2825

Bonsoir! Je ne suis pas trop habitué de parler au micro, moi, là, mais je vais essayer de me défendre.

2830

Je suis Marcel Perron, je reste à Val d'Or. J'ai 66 ans. Puis j'ai un camp de chasse dedans la réserve du lac Sabourin depuis 1985. Ça fait que je voudrais spécifier que je veux changer la limite sud de la réserve. Je voudrais changer ça, parce qu'on n'était plus capable de passer l'hiver en ski-doo ou en motoneige. Ça fait que je voudrais faire modifier la limite sud et sud-est qui comprend à partir du réservoir Decelles, la rivière des Outaouais, les baies aussi des deux îles que ça comprenait.

2835

Et j'ai fait un croquis, je l'ai fait en rouge, et la nouvelle limite devrait être, que je souhaite, la bordure nord de la rivière des Outaouais comme indiqué en rouge sur le croquis. Ceci, c'est pour garder les droits de passage l'hiver et, de fait même, garder les droits de pêche l'hiver et l'été.

2840

C'est tout. C'est tout qu'est-ce que c'est que j'avais à vous soumettre. Je peux vous donner le croquis.

LE PRÉSIDENT :

2845

Oui. Pouvez-vous me l'apporter? Parce que là, j'ai une vague idée d'où ça se trouve, mais ça va peut-être m'aider à vous poser quelques questions. Je vais peut-être vous demander de retourner au micro.

2850

M. MARCEL PERRON :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2855

Vous allez être bon pour me l'expliquer à partir de là-bas?

M. MARCEL PERRON :

2860

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2865

D'accord. Bon, moi, je me suis situé par rapport au document qu'on a. Ce que vous dites, vous, c'est que si des parties de rivière sont situées dans la réserve, c'est celles que vous utilisez pour vous déplacer en ski-doo l'hiver.

M. MARCEL PERRON :

2870

Oui, c'est ça. Puis il y a plusieurs places qui sont très dangereuses sur la rivière. Ça fait que s'ils laissaient la limite comme elle est là, on ne peut pas passer parce qu'il y a trop de places que ça ne gèle pas.

LE PRÉSIDENT :

2875

Donc, vous devez sortir sur la terre ferme. Puis là, ça va être en réserve.

M. MARCEL PERRON :

2880

C'est ça. Ça fait que je souhaitais, moi, que ça soit la rive nord de la rivière des Outaouais qui soit la limite sud de la réserve.

LE PRÉSIDENT :

2885

D'accord.

M. MARCEL PERRON :

2890 Je crois que ça a été mentionné tantôt qu'ils souhaitaient eux autres aussi que la limite soit sur la rive nord de la rivière, que ça serait la rivière qui serait la limite.

LE PRÉSIDENT :

2895 Oui. Bon, bien, ça, il y a un groupe, il y a une organisation qui propose cette limite-là, mais c'est pour l'ensemble et ce n'est pas précisément au point que vous nous mentionnez.

Par contre, ce que je sais aussi, c'est qu'on a eu une nouvelle proposition du ministère en première partie, qui a été présentée à l'effet qu'on proposait d'exclure le réservoir, c'est-à-dire que la limite de la réserve serait à la cote des hautes eaux du réservoir.

2900

M. MARCEL PERRON :

Sur le côté nord de la rivière, dans le fond.

2905 **LE PRÉSIDENT :**

Ah! bien, il faudrait que je le vérifie. Je ne peux pas vous le dire, je n'ai pas le document ici.

2910 **M. MARCEL PERRON :**

O.K., oui.

LE PRÉSIDENT :

2915

Par contre, moi, ce que je voulais savoir, qu'est-ce qui vous fait penser que vous ne pourriez plus utiliser les passages que vous utilisez? Parce que dans le projet, on nous dit qu'on va fermer des sentiers, mais on ne nous dit pas qu'on va interdire...

2920 **M. MARCEL PERRON :**

Bien, dans la première partie, j'étais ici, puis ils ont dit qu'ils voulaient empêcher le passage sur la rivière pour pas apeurer les caribous et, du fait même, interdire la pêche l'hiver.

2925 **LE PRÉSIDENT :**

Ah! ça, c'est dans la zone 2, sur laquelle il y a des restrictions par rapport aux caribous.

M. MARCEL PERRON :

2930

Ça fait que ça comprend la place que j'ai faite en rouge.

LE PRÉSIDENT :

2935

D'accord.

M. MARCEL PERRON :

2940

Parce que ça comprenait les îles sur la rivière des Outaouais, puis la rivière des Outaouais, c'est une rivière navigable. Je ne pense pas qu'ils aient le droit de prendre les îles.

LE PRÉSIDENT :

2945

Bon, écoutez, ce qu'on va faire, c'est qu'on va prendre votre proposition, et puis ce qu'on va probablement faire, c'est la soumettre au ministère de l'Environnement avec une question pour valider votre point de vue, puis on vous reviendra avec ça.

M. MARCEL PERRON :

2950

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

2955

Ça vous va?

M. MARCEL PERRON :

Parfait.

2960

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Perron.

M. MARCEL PERRON :

2965

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2970

Alors maintenant, j'appellerais, pour l'Union des forces progressistes de l'Abitibi-Témiscamingue, madame Jacqueline Lamps. Bonsoir, madame.

Mme JACQUELINE LAMPS :

2975 Bonsoir, monsieur le président. Vous allez le remarquer à mon accent, je suis d'origine française, et québécoise depuis 1995.

 Je suis venue au Québec avec l'idée un petit peu fantaisiste peut-être de la légende de la ressource inépuisable. Et mon point de vue, contrairement aux interventions qui ont été faites
2980 avant, n'est pas dicté par des considérations techniques mais plutôt par le côté humaniste de la création des aires protégées.

 Je suis écrivaine aussi, et donc, je suis très préoccupée des questions d'environnement. Je croyais donc à cette ressource inépuisable et petit à petit mes constatations m'ont amenée à
2985 réviser mon point de vue. Et je me suis un peu éveillée, jusque aujourd'hui en 2004, à la réalité de cette ressource forestière au Québec.

 J'habite actuellement Preissac, qui est à environ une heure de Val d'Or. J'habite dans la forêt, au bord d'un lac. Et j'ai vu des choses un petit peu aberrantes qui se sont passées autour
2990 de moi. Un voisin assez fortuné, avec des machines assez puissantes, qui détournait un ruisseau à son profit pour le faire passer sur sa propriété, qui rasait une partie de la colline, qui faisait passer ses grosses machines pour abattre des arbres dans une largeur de 60 pieds sur à peu près 100 mètres de longueur pour que ses ski-doo et ses VTT puissent circuler. Et tout ça m'a beaucoup fait m'insurger contre de telles pratiques. Alors qu'on a un paysage et une manière de
2995 vivre qui permettraient justement de jouir de la tranquillité de la nature, de l'équilibre autour de nous, j'avais sous les yeux des choses qui me paraissaient assez aberrantes.

 Je représente ici ce soir aussi l'Union des forces progressistes en Abitibi-Témiscamingue. L'Union des forces progressistes est un jeune parti politique en construction, dont l'article 4 de la
3000 plate-forme concerne l'environnement et l'agriculture, et qui affirme, entre autres, le principe d'interdépendance systémique de tous les actes effectués par les individus, les entreprises et l'État.

 Il considère que la restauration et la préservation de la biosphère doivent être une priorité.
3005 Il prône l'élaboration d'une charte environnementale avec constitution d'un tribunal environnemental, l'augmentation du budget du BAPE, la constitution d'un parc national d'amélioration de la qualité de l'environnement et de la biodiversité, qui inclut, bien sûr, les intérêts de l'être humain dans son ensemble.

 Et pour rester étroitement dans notre sujet, je ne cite pas, bien sûr, l'intégralité des 20
3010 parties constituant l'article 4, mais uniquement ce qui concerne les aires de biodiversité.

 Les audiences publiques d'aujourd'hui rejoignent donc mes préoccupations personnelles et les préoccupations des membres de l'UFP en Abitibi-Témiscamingue que je représente
3015 aujourd'hui. Nous pensons que le fait de protéger les aires forestières des lacs Vaudray-Joannès et du lac Sabourin est un acte conforme au bien public et favorisant une qualité de vie pour l'avenir

de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec, en espérant que c'est un premier pas pour étendre ces réserves à d'autres secteurs dans les prochaines années.

3020 En recommandation, nous aimerions une définition précise et rapide du rôle du Conseil de conservation et de mise en valeur prévu par le ministère de l'Environnement dans la perspective de l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la biodiversité, et une date rapide de mise en oeuvre de ses travaux.

3025 La deuxième recommandation, c'est de donner à ce conseil des moyens effectifs pour assurer une surveillance attentive du respect de la biodiversité dans les activités autorisées à l'intérieur des deux réserves (la chasse, la pêche, l'utilisation de véhicules récréatifs, la coupe du bois de chauffage et la cueillette) cette surveillance n'excluant pas, bien sûr, les mesures de limitation des activités industrielles dévastatrices sur les autres parties du territoire.

3030 Voilà, c'est tout ce que j'avais à vous dire.

LE PRÉSIDENT :

3035 Merci, madame Lamps. Je ne sais pas si je vais y aller avec le projet ou non. Je vais commencer avec votre nouveau parti en émergence. Pouvez-vous, juste pour m'éclairer un petit peu plus, me dire d'où il vient, qui on y trouve?

Mme JACQUELINE LAMPS :

3040 D'où il vient, qui on y trouve, oui. Comme c'est un parti en émergence, effectivement, si vous voulez, c'est un parti qui regroupe plusieurs anciens partis de gauche au Québec et qui a une vocation justement humaniste en fonction d'idées de gauche au Québec.

3045 Actuellement, en Abitibi-Témiscamingue, nous sommes 24 membres, parce que nous nous sommes créés l'année dernière, à la fin de l'année dernière en décembre et puis notre assemblée générale de constitution a eu lieu en janvier 2004. Donc, depuis janvier 2004, bien, nous sommes des gens intéressés, entre autres, à l'environnement, qui nous nous retrouvons dans ce parti.

3050 **LE PRÉSIDENT :**

3055 D'accord. Vous nous dites aussi que vous voudriez une définition assez rapidement de ce que doit faire le conseil de conservation. Vous, avez-vous des recommandations à l'égard de cette définition?

Mme JACQUELINE LAMPS :

3060 Je pense que c'est une définition qui peut se faire justement dans la concertation. Ici, il y a eu beaucoup de mémoires qui ont été déposés. Et nous avons dans la région des organismes

très préoccupés de l'environnement et je pense que ces organismes-là... enfin, il y a des exposés très détaillés qui ont été présentés aujourd'hui, et je pense qu'on peut faire confiance à ces organismes-là pour définir avec le ministère le rôle qui pourrait être celui du conseil.

3065 Si vous voulez, moi, je n'ai pas d'idée préconçue sur ce que pourrait être ce conseil, mais je pense que ce serait très très urgent qu'il soit mis en place pour éviter... pour déjà protéger ces aires de biodiversité. Parce que dès qu'on pointe une aire de biodiversité, les industries forestières se dépêchent, avant que des mesures précises soient mises en place, se dépêchent pour aller bûcher pendant qu'ils le peuvent. Et je pense qu'il y a urgence justement que ce ne soit
3070 pas juste un comité où des gens vont s'asseoir et écrire, mais un comité qui agisse en concertation avec les organismes de protection de l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

3075 Je vous remercie beaucoup, madame. Merci de votre apport.

Alors, ceci met fin pour ce soir aux inscriptions au registre. J'ai, par contre, deux droits de rectification. Est-ce qu'il y en a d'autres? On me dit que non.

3080 Alors, le premier, c'est monsieur Martin Gingras du ministère des Ressources naturelles, la Faune et les Parcs, secteur forêt. Bonsoir, monsieur Gingras.

M. MARTIN GINGRAS :

3085 Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

3090 Vous m'aviez dit, en début de soirée, que vous ne vouliez pas venir en avant.

M. MARTIN GINGRAS :

Non, mais comme de quoi qu'il faut toujours changer d'idée.

3095 **LE PRÉSIDENT :**

Ça me fait plaisir.

M. MARTIN GINGRAS :

3100 C'est juste quelques petites rectifications très rapides. Puis là, il y en a quelques-unes qui viennent de plus tôt ce soir, là.

3105 C'est juste pour préciser qu'il n'y a pas vraiment de vergers à graines de pin gris. C'est proche de la zone de villégiature dans l'agrandissement, ce n'est pas un verger à graines, c'est un vieux site expérimental de fertilisation qui est fini.

LE PRÉSIDENT :

3110 Vous n'utilisez pas le... il n'y a personne qui recueille les cocottes pour...

M. MARTIN GINGRAS :

3115 Non. Présentement, il n'y a pas de précision. Les vergers à graines, on vise surtout d'avoir des arbres plus pour avoir une amélioration génétique. Tandis que là, les arbres sont beaux à cause qu'on les a fertilisés.

LE PRÉSIDENT :

3120 D'accord.

M. MARTIN GINGRAS :

3125 Quand on parlait au point de vue investissement, que ça soit le gouvernement ou pas, qu'il y ait des crédits ou pas, c'est un investissement quand même. Les crédits sylvicoles sont là, oui, mais le gouvernement prévoit des retombées économiques sur le fait des travaux sylvicoles qui vont produire plus de mètres cubes, que le retour sur l'investissement est quand même là.

3130 Que ce soit un crédit sylvicole et que le gouvernement fournit le crédit sylvicole à la compagnie et que la compagnie investit en planification, ainsi de suite, c'est quand même un investissement qui est prévu là. Ce n'est pas à cause c'est de l'argent de l'État, que ce n'est pas un investissement.

LE PRÉSIDENT :

3135 On est juste sur le bord d'être sur le bord de l'opinion.

M. MARTIN GINGRAS :

3140 D'accord, excusez.

LE PRÉSIDENT :

3145 En avez-vous d'autres?

M. MARTIN GINGRAS :

3150 Oui. Au point de vue, quand monsieur Jacob a parlé comme de quoi que le ministère a de la misère à trouver des secteurs de bois de chauffage, on n'a pas de problématique de trouver des secteurs de bois de chauffage pour la population. On a de la problématique de trouver des secteurs de bois de chauffage à proximité des gens, à cause que les gens ne veulent pas se déplacer sur des 50, 60 kilomètres pour aller récolter leur bois de chauffage, ils veulent l'avoir juste à côté de chez eux.

3155 Une précision également. Quand on me parle d'un 50 mètres chaque bord du chemin puis que, en arrière, c'est tout le temps coupé, il y a des bandes de 50 mètres où il y a des coupes, mais ça ne veut pas dire qu'il y a des coupes à la grandeur des chemins.

LE PRÉSIDENT :

3160 Non, non, mais...

M. MARTIN GINGRAS :

3165 C'est juste une précision.

LE PRÉSIDENT :

3170 C'est presque de l'opinion. Non, mais...

M. MARTIN GINGRAS :

C'est une précision.

3175 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais je veux juste vous dire que vous ne devriez pas non plus présumer de l'appréciation ou du jugement de la commission.

3180 **M. MARTIN GINGRAS :**

D'accord. C'est juste une précision.

3185 Et au point de vue la dernière intervention, l'industrie doit suivre son processus quand même de planification quinquennale avec une présentation de l'information, consultation des plans quinquennaux avant de faire n'importe quelle récolte, puis que de la minute qu'il y a une aire protégée, un projet d'aire protégée, il y a un moratoire sur les coupes là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

3190

Oui?

M. MARTIN GINGRAS :

3195

Terminé.

LE PRÉSIDENT :

3200

Merci beaucoup, monsieur Gingras.

M. MARTIN GINGRAS :

Merci.

3205

LE PRÉSIDENT :

J'appellerais maintenant un de vos collègues du secteur Faune, monsieur Marcel Paré, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Paré.

3210

M. MARCEL PARÉ :

Oui, bonsoir. Alors, c'est simplement l'affirmation... en fait, c'est une précision, parce que l'information n'était pas erronée de madame Boisseau, à l'effet que le règlement sur les normes d'intervention, le RNI, ne permet pas de protéger en tout cas les composantes d'habitat d'un groupe de caribous comportant ou composé de moins de 50 individus. Ça, c'est juste.

3215

Et le RNI, en général, aussi est très faible par rapport à la protection du caribou forestier. Mais il y a une entente qui nous a permis de développer un plan d'aménagement depuis le milieu des années 80, qui permet de protéger les principales composantes du groupe de caribous. Et cet élément-là, le document que vous avez, par exemple le plan d'aménagement, je pense que c'est assez bien détaillé là-dessus, les aspects réglementaires qui permettent de protéger ces composantes-là, même si le RNI... alors, au niveau réglementaire, il y a un pouvoir, il y a une possibilité de ça.

3220

LE PRÉSIDENT :

3225

Merci beaucoup. Merci, monsieur Paré.

Alors, on me dit qu'il y a un autre droit de rectification, qui doit être de la part de monsieur François Brassard du ministère de l'Environnement. Bonsoir, monsieur Brassard.

3230

M. FRANÇOIS BRASSARD :

3235 Bonsoir tout le monde. C'est seulement une précision concernant les territoires d'intérêt
d'aires protégées. Il n'y a pas de moratoire de coupe sur...

LE PRÉSIDENT :

3240 Non, non, mais...

M. FRANÇOIS BRASSARD :

Je tenais à le préciser.

3245 **LE PRÉSIDENT :**

Il n'y a pas de moratoire...

M. FRANÇOIS BRASSARD :

3250 Non.

LE PRÉSIDENT :

3255 À partir du moment où on attribue un statut de protection provisoire, les activités de type
industriel, etc., sont interdites.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

3260 Là, il y a un moratoire, oui, mais pas avant.

LE PRÉSIDENT :

3265 Oui.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

C'était juste pour préciser.

3270 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Brassard.

